

BRUXELLES

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402



PB-PP|B-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS

N°315 – DÉCEMBRE 2021/JANVIER 2022

EN MOUVEMENTS

ÉNERGIE



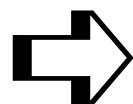
SOUS HAUTE TENSION

INTRODUCTION

NI DÉPENDANCE NI BOULIMIE: CHANGER DE « CULTURE » ÉNERGETIQUE

Loin de tendre vers une « sobriété » des usages et besoins en énergie, nos modes de vie sont sous perfusion énergétique croissante. L'utilisation finale de l'énergie, « ce à quoi elle sert », ses modalités de partage figurent parmi les impensés des stratégies économiques de la « transition ». Comment dès lors se réapproprier l'énergie, bien commun de première nécessité, ne pas la limiter à une valeur marchande et lui assurer un accès équitable ?

UN DOSSIER COORDONNÉ PAR L'ÉQUIPE D'INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES
ET ILLUSTRÉ PAR LARA PÉREZ DUEÑAS



Notre précédent *Bruxelles en Mouvements* auscultait quelques déraisons économiques du « toujours plus vert ». L'approvisionnement énergétique – le mix énergétique (énergie fossile, nucléaire et renouvelable), est intrinsèquement lié à ce concept du « toujours plus » étant donné que les processus industriels actuellement à l'œuvre exigent une puissance énergétique élevée. Plus encore, le souci de concilier préservation des ressources, limitation du réchauffement planétaire et croissance économique mondiale trouve dans le concept de « croissance verte » une solution

théorique idéale. La transition écologique serait une « croissance durable », au sein de laquelle économie et écologie évolueraient sans se gêner l'une l'autre. Thématique centrale des conférences internationales sur le climat (COP), cette « croissance verte » préserverait à la fois l'habitabilité de la planète et la croissance économique soutenue. Elle est devenue, dans le monde politique et économique, la réponse dominante aux inquiétudes et aux avertissements de la sphère scientifique face à la menace du réchauffement climatique et de la dégradation globale de l'environnement.

EFFICIENCE ET REBOND

À la faveur des nouveaux marchés, des nouvelles niches économiques qu'elle dessine, la « transition » est devenue le fer de lance des techno-optimistes, apôtres des « énergies renouvelables » et de « l'efficacité énergétique ». Elle s'accompagne d'ailleurs d'améliorations continues des technologies. Les voitures à moteur thermique qui sortent aujourd'hui des chaînes de production consomment bien moins de carburants qu'il y a 20 ans par exemple. Maximiser l'efficacité énergétique revient donc à faire la même chose, sinon plus de choses avec moins d'énergie. Cependant, puisque l'énergie « économisée » grâce à ce gain d'efficacité est disponible pour de nouveaux usages, la consommation énergétique finale est équivalente, voire plus grande qu'avant. C'est ce qu'on appelle l'effet rebond. C'est-à-dire que les surplus d'énergie engendrés par le gain d'efficacité des appareils sont rapidement utilisés et viendront, par exemple, soutenir l'électrification du parc automobile, les nouveaux modes de déplacements (vélos, trottinettes, scooters...), les nouveaux terminaux numériques et objets connectés. ➤

Chaque nouvelle source
d'énergie a créé de nouveaux
usages, de nouvelles évolutions
techniques et a également
profondément façonné les
structures de la ville.



Les Bruxellois sont aujourd’hui face à un duopole privé de l’énergie, sans vraie possibilité de choisir un fournisseur plus économique pour leur bourse.

Une telle évolution n’est pas inédite... Chaque nouvelle source d’énergie a créé de nouveaux usages, de nouvelles évolutions techniques et a également profondément façonné les structures de la ville. Organique, la ville est construite selon le type d’énergie qui l’alimente et selon ses modalités d’approvisionnement et de répartition ^{Lire p.09-11}. Les formes d’énergies successives, qui se sont additionnées, ont organisé les espaces privés et publics. Ainsi, les hauts plafonds des maisons bourgeoises bruxelloises devaient accueillir les fumées de la combustion imparfaite du charbon, l’éclairage public au gaz a permis d’étendre les activités humaines possibles 24h/24 dans tous les secteurs d’activités (illumination de la ville, productivité industrielle, surveillance...) et le pétrole a sonné l’avènement de l’automobile individuelle et des autoroutes urbaines...

SUFFISANCE ET RÉAPPROPRIATION

Les principaux modèles (théoriques) de la transition estiment que, pour subvenir aux besoins énergétiques, le déploiement des nouvelles technologies (solaire, éolien...) doit s’accompagner d’une division par deux à quatre des consommations ^{Lire p.19-22}. Un tel régime implique des modifications majeures de nos modes de vie et de notre rapport à l’énergie. La notion de «suffisance» énergétique¹ doit dès lors accompagner les stratégies de transition. Il semble indispensable de limiter l’accès à l’énergie en modifiant les infrastructures et les marchés. Une hiérarchisation des besoins (chauffer sa piscine ou sa maison), une priorisation des usages (l’indispensable versus le superflu), en regard des sources d’énergie disponibles est incontournable. Une telle décruée doit se construire dès à présent afin qu’elle ne soit pas le résultat d’une imposition autoritaire et urgentiste. Rendre désirable la réduction de la consommation, la transformation des habitudes de déplacement, de travail, de loisirs, d’habitation... est un processus lent parce que démocratique. C’est aussi un processus collectif parce qu’intrinsèquement lié à la dimension sociale de l’énergie et à l’arbitrage qu’il faudra opérer (justice sociale).

En effet, la question de la justice sociale est d’autant plus centrale qu’un ménage belge sur cinq est aujourd’hui en précarité énergétique ^{Lire p.12-14}. En d’autres mots, cela signifie que 20 % des ménages ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins élémentaires en énergie. Il est donc indispensable de mettre en œuvre d’autres façons de distribuer, partager, consommer l’énergie produite. Cette précarité – qui s’accompagne bien entendu d’autres problèmes

sociaux – risque de toucher davantage de foyers tandis que la tension sur les marchés de l’énergie se renforce et affecte lourdement la facture du consommateur final. Les pouvoirs publics tentent de palier la précarité via des mesures de soutien : protection en cas de factures impayées, action sur le budget des ménages via l’augmentation des revenus ou via la limitation des prix du gaz et de l’électricité, amélioration de l’état du logement pour le rendre moins énergivore... Mais leur marge de manœuvre s’est considérablement réduite depuis la libération des marchés de l’énergie.

Cette dernière est intervenue en janvier 2003 en Flandre et en juillet 2007 à Bruxelles-Capitale et en Wallonie. La distribution et la vente d’énergie, jadis distribuée par les intercommunales est désormais atomisée entre le gestionnaire de réseau et des fournisseurs commerciaux avides d’augmenter leur marge bénéficiaire. Production et fourniture d’énergie sont désormais soumises à la libre concurrence.

La libéralisation avait pour objectif de favoriser le libre-échange entre les biens et services des différents États-Membres et de supprimer les monopoles nationaux de l’énergie. Le client final (particulier ou professionnel) devait se réjouir de l’ouverture à la concurrence puisqu’elle inciterait les producteurs et fournisseurs à proposer des produits et des services de qualité à des prix accessibles et compétitifs. Mais on remarquera sans peine que de baisse notable du prix de l’énergie, il n’en est rien. Et les Bruxellois sont aujourd’hui face à un duopole privé de l’énergie (Engie et Total-ex-Lampiris), sans vraie possibilité de choisir un fournisseur plus économique pour leur bourse. Il semble en effet que les mesures de protection du consommateur mises en place par les autorités régionales bruxelloises (dont l’interdiction de couper la fourniture en cas d’impayé) aient fait fuir les fournisseurs.

La libéralisation va de pair avec une vision de l’énergie – et ses ressources – comme valeur marchande, comme bien spéculatif, comme objet de profit.

Par ailleurs, le tarif social gaz et électricité, une mesure phare et particulièrement efficace de lutte contre la précarité énergétique, est prise dans le marché et ses fluctuations puisqu’il se base sur les tarifs commerciaux les plus bas proposés sur le marché. Le tarif social continue donc à augmenter dans les périodes de flambée des prix comme celle que nous connaissons depuis le début de cet automne.

ÉNERGIE CITOYENNE

Bruxelles, avec ses 70 % de locataires dépendants de leurs propriétaires en matière de choix énergétiques (isolation du bâti, production d’énergie renouvelable...) et 33 % de sa population dans une situation de précarité et d’exclusion sociale², incite à expérimenter une économie sociale et citoyenne de l’énergie, préservée des charges des acteurs du marché de l’électricité ^{Lire p.15-18}. Les Communautés d’énergie (CdE) sont prometteuses. Elles rassemblent des citoyens (et parfois des autorités locales ainsi que des petites et moyennes entreprises) avec l’objectif d’investir dans des sources locales d’énergie et de gérer le partage de cette énergie entre eux. Ce changement de culture énergétique anime différents groupes d’habitants à l’échelle du territoire bruxellois.

Selon ses artisans, elles sont de vrais leviers pour s’affranchir de notre dépendance énergétique aux multinationales et pour tendre vers une réappropriation de l’énergie en tant que bien commun, géré de manière collective à l’inverse de ce que nous connaissons aujourd’hui. Cette réappropriation de l’énergie à l’échelle des habitants relocalise sa production, et son partage, mais permet aussi de penser collectivement ses usages dans une approche inclusive et sociale. Il s’agit donc de bien plus qu’une opération comptable entre voisins. À tel point que certains grands fournisseurs, et d’autres «nouveaux agents» (KBC, Décathlon), se profilent déjà comme des facilitateurs de projets de CdE «clé en main». Pléthore de formules toutes faites sont ainsi proposées pour faciliter demain la redistribution entre voisins d’une production locale d’énergie...

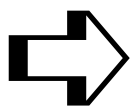
La libéralisation va de pair avec une vision de l’énergie – et ses ressources – comme valeur marchande, comme bien spéculatif, comme objet de profit. Ne change pas de culture qui veut garder son pouvoir. ♦

1. B. LAKS, «Est-il trop tard pour une transition tranquille?», entretien avec Grégoire Wallenborn, *Dérivations*, numéro 7, mars 2021.
2. Selon la Fondation Roi Baudouin (juillet 2021).

GLOSSAIRE

Glossaire critique des technologies que nous avons eu l'occasion de rencontrer lors de nos suivis d'enquêtes publiques ou que vous aurez l'occasion de lire dans ce numéro.

STÉPHANIE D'HAENENS ET CATALINE SÉNÉCHAL (IEB)



Pour répondre aux engagements environnementaux internationaux et pour compenser le futur épuisement des sources d'énergie fossile, la Région bruxelloise s'est engagée à favoriser l'usage d'énergie renouvelable. Même si elle affiche son intention de réduire ses dépenses énergétiques, elle entend également maintenir le confort, voire renouveler ou accentuer la dépendance à des appareils très gourmands en énergie. Et pour produire directement ou indirectement l'énergie qui alimente nombre d'appareils, du chauffage aux appareils électriques, en passant par la domotique et l'avènement de la 5G, il faudra miser sur le «mix énergétique», c'est-à-dire mélanger plusieurs technologies de production d'électricité. Parfois, à grand renfort de marketing, ces ressources sont appelées «vertes», «douces», «neutres» pour l'environnement. Or, quand bien même la neutralité carbone serait possible, elle n'équivaut pas à un impact environnemental neutre. En outre, certains modes de production sont techniquement et financièrement complexes à installer dans l'espace urbain. Par ailleurs, leur installation implique souvent de faire des choix car certaines technologies sont peu compatibles entre-elles (proximité d'une éolienne et d'une installation photovoltaïque) ou, contrainte par l'environnement (présence de racines d'arbres à haute-tige, typologie des immeubles, préservation de la biodiversité...). Quelques-unes sont contextuellement inefficaces et sont assimilables à du green-washing. Et d'autres sont au domaine de l'énergie ce que le tri sélectif est à la gestion des déchets : une manière de se dédouaner et de polluer ailleurs.

CONCEPTS

Neutralité carbone

La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone (tout système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en émet : le sol, les forêts, les océans). Pour atteindre des émissions nettes nulles toutes les émissions des gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone (Le stockage à long terme du CO₂ hors de l'atmosphère). On distingue deux grands modes de séquestration : la séquestration industrielle (ou artificielle) et la séquestration biologique (naturelle). La première implique différentes techniques telles que le stockage géologique de carbone, qui consiste à capter le CO₂ industriel à son point d'émission (p.ex. centrales électriques, aciéries, cimenteries...) et à le transporter et l'injecter vers un site géologique adéquat pour l'enfermer. Il y a donc des poches de CO₂ souterraines. La deuxième implique des processus biologiques permettant de capter et stocker le CO₂ atmosphérique par le processus du cycle du carbone (photosynthèse etc.). Ce stockage a généré notamment de vastes gisements de charbon et de pétrole qui sont aujourd'hui brûlés afin de produire de l'énergie.

Énergie

Le terme nous est arrivé à la Renaissance, directement transposé du grec *Energeia* au latin des érudits de l'époque, il caractérisait «la puissance d'action, l'efficacité, le pouvoir» d'un fait ou d'une action humaine. Au XIX^e siècle, il va désigner des phénomènes propres aux sciences physiques, plus que probablement à la faveur des premiers travaux anglo-saxons sur l'*energy* : par exemple la thermodynamique (production de chaleur), l'énergie cinétique (les déplacements), les énergies électromagnétiques (les ondes...).

L'énergie est une «grandeur», mesurable et quantifiable en joules, définissable ainsi : «On appelle énergie l'élément nécessaire pour provoquer un changement de situation, c'est-à-dire faire évoluer ce que l'on observe d'un état initial à un état modifié». L'énergie musculaire nous fait passer de la marche à la course, l'énergie solaire modifie la température de la terre, l'énergie électrique élève la luminosité d'une pièce, sa température. Elle actionne la radio, dont l'énergie électromagnétique propage le son... Le terme pénètre rapidement le champ économique. L'exploitation des énergies fossiles allant de pair avec la révolution industrielle, le développement de la ville contemporaine, le productivisme et le consumérisme. L'énergie est un marché, capitalisé et libéralisé au niveau mondial.

TYPES D'ÉNERGIE

Énergie fossile

Les ressources d'énergie fossile proviennent de gisements limités et présents dans le sous-sol de la terre (pétrole, gaz naturel, charbon). Elles sont stockables, d'une composition et d'un rendement relativement stables et facilement transportables. L'adjectif fossile fait référence à la lente décomposition sédimentaire dans le sol d'éléments vivants il y a plusieurs millions d'années. Ce processus naturel a permis la constitution d'importantes réserves de ressources en énergie. Leur utilisation directe est polluante. Elle représente encore aujourd'hui 85 % de la production de l'énergie primaire mondiale. L'énergie est dite primaire lorsqu'elle est exploitable et transformable directement après son extraction (charbon, gaz naturel, pétrole). Elle est appelée secondaire lorsqu'elle a besoin d'être transformée pour être utilisée (uranium pour l'énergie nucléaire ; le vent, l'eau, le soleil pour les énergies secondaires renouvelables). ➡

Énergie renouvelable

Les ressources d'énergie renouvelable (soleil, vent, eau, chaleur de la terre, chaleur de la décomposition organique) ne sont pas stockables, elles sont de composition variable et instable. Ainsi, les conditions météorologiques influencent directement la production des éoliennes, des panneaux photovoltaïques. À l'échelle humaine, elles sont inépuisables et disponibles en grande quantité. En phase d'exploitation, elles produisent peu de CO₂ et participent moins au réchauffement climatique.

TYPES DE PRODUCTION

Riothermie

La riothermie consiste à utiliser la chaleur ou la fraîcheur de l'eau des égouts pour climatiser des bâtiments. La température de l'eau est plus ou moins constante toute l'année. À Bruxelles, Vivaqua a profité des travaux de rénovation des égouts (±20 km/an) pour installer des capteurs, connectables à une pompe à chaleur. Le centre administratif de la commune d'Uccle fera office de projet pilote. Plusieurs contraintes sont à prendre en compte pour confirmer l'efficacité du procédé et l'étendre: la longévité des capteurs baignant dans une eau d'égouttage fort

corrosive, la constance ou la suffisance du débit. Plusieurs questions demeurent: le système est-il installable dans des bâtiments existants ou seulement pour de nouvelles constructions? Comment et à quel prix sera «vendue» cette ressource énergétique installée et produite dans les infrastructures entretenues par Vivaqua, une entreprise publique?

Biométhanisation

Technologie permettant de produire de l'énergie en deux temps: en se dégradant, la matière organique produit un gaz, le méthane, qui servira d'énergie pour produire de l'électricité, via une turbine. Ce procédé séduit les gouvernements. En effet, notre économie est en surproduction agricole et la société en surconsommation, notamment de denrées alimentaires. Nos surplus, nos restes, se muent dès lors en ressources et compenseraient donc une énergie fossile qui se raréfie, pollue, génère l'effet de serre et devient très onéreuse. En pratique, les matières organiques sont traitées par des infrastructures de biométhanisation, de petite taille (propre à une exploitation agricole) ou d'ampleur industrielle. Cette technologie, en phase test depuis les années 80, commence à se répandre en Belgique au départ des zones agricoles vers les zones plus urbanisées. Bruxelles espère ouvrir sa première «usine» d'ici quelques années. D'ici là, nos déchets sont traités en Flandre. En pratique, le tri des matières organiques (des légumes à la

viande, en passant par les restes de spaghetti) passera de volontaire à obligatoire en 2023. Le contenu de nos sacs orange apportera la matière permettant à l'usine bruxelloise de turbiner. Les gaz pourraient devenir le carburant de centrales électriques ou même, après traitement, faire tourner des bus.

Toutefois, comme face à tout procédé industriel, la prudence est de mise. Depuis quelque temps, les installations se multiplient, pilotées par des entreprises qui cherchent le profit à court terme. Les installations doivent être sécurisées et régulièrement contrôlées pour éviter les fuites de ces gaz, qui comportent notamment de l'ammoniac nocif pour la santé et pour l'effet de serre. Les stocks des détritiques à «méthaniser» doivent être suffisamment éloignés des habitations en raison des odeurs qu'ils dégagent. Le «digestat», résidu solide du processus, peut être transformé en fertilisant pour autant que sa composition soit surveillée pour éviter la prolifération de bactéries nocives. Enfin, en France où le système se démultiplie, la Confédération paysanne s'inquiète de l'installation d'une culture intensive de végétaux à destination de ces installations, secondant ainsi le problème des terres en monoculture destinées à nourrir l'élevage intensif.

Plus d'infos sur les sites de l'Ademe (l'Agence de la transition écologique française), de l'association Énergie commune et de la Confédération Paysanne.



Éolien

Le terme désigne pareillement les très grands «moulins», que l'on voit pousser un peu partout dans les plaines et les plus petits engins résidentiels. Les plus grandes, vu l'investissement conséquent de leur fabrication et de leur pose, ont besoin de vents constants et favorables pour être rentables. Par ailleurs, leur ampleur les rend incompatibles avec la proximité d'un aéroport. En pratique, seule la périphérie nord-est de Bruxelles conviendrait à leur implantation. Les vents dominants y soufflent depuis le sud-ouest, sans trop de turbulences causées par la présence des tours et des vallées bruxelloises.

[Lire aussi «Souffle le vert», in BEM 314, septembre-octobre 2021.]

Géothermie

Le terme englobe divers procédés techniques, des plus artisanaux aux plus industriels, permettant de profiter de la chaleur ou de la fraîcheur de la terre. À Bruxelles, la technique la plus répandue revient à enfoncer des sondes dans le sous-sol, qui amèneront la chaleur par conduction. L'autre technique, plus invasive et coûteuse, consiste à creuser des puits où circulera en va-et-vient un fluide qui atteindra 10 à 14°, selon la température ambiante souterraine. Ces «tuyaux» ou ces sondes doivent à tout le moins être connectés à une pompe à chaleur géothermique, qui transfère l'énergie calorifique à une chaudière (à gaz, électrique) pour amener le logis à la température souhaitée. Le forage vertical (de minimum 80 m à 300 m) n'est pas sans conséquence. Sa réalisation dépend, en effet, de la qualité et de l'occupation du sol. Le voisinage d'arbres, d'égouts, de sources ou de cavités n'est vraiment pas pratique! Plusieurs projets immobiliers proposent cette technique, souvent en compensation d'une densification en intérieur d'îlot. Une recherche a été menée à Bruxelles par Brugeo, qui procède régulièrement à des forages tests et qui a cartographié les sols bruxellois pour identifier les zones exploitables.

L'alternative à la percée en profondeur est de faire courir les conduits horizontalement, à moindre profondeur mais sur une bien plus grande étendue... Or, Bruxelles manque de surface, d'autant plus que les arbres à haute-tige sont à proscrire des pelouses sous lesquelles parcourent parallèlement les tuyaux.

Ces procédés, qui équipent résidences ou complexes de bureaux, ne sont pas à confondre avec une centrale géothermique de capacité industrielle, dont les puits descendent parfois jusqu'à 4 000 mètres pour faire remonter de l'eau souterraine à 150°. En surface, cette chaleur est transmise à un réseau d'eau pour alimenter des chauffages. Elle peut aussi être utilisée à l'état de vapeur pour alimenter des turbines électriques. Les gisements d'eau chaude souterraine sont plus proches de la surface dans les zones ayant une activité volcanique. En Belgique, il faut donc creuser donc plus profondément qu'en Islande ou en Guadeloupe. Si le procédé est peu émetteur de gaz à effet de serre direct et indirect, il n'est pas sans effet sur l'environnement. L'eau souterraine est très corrosive – gare aux fuites – et sa circulation entraîne des vibrations. La centrale géothermique de Strasbourg est ainsi à l'arrêt car responsable de tremblements de terre. La centrale belge de Mol est sur le point d'être inaugurée après quelques essais infructueux.

Pompe à chaleur

À l'inverse d'un frigo, une pompe à chaleur soustrait des calories à un milieu relativement froid pour les transférer à un système plus chaud, à l'aide d'électricité et de cycles de compression/dilatations des gaz. Les échanges peuvent se faire entre différents milieux (air, liquide, sol...). Les systèmes air-air qui peuvent être relativement facilement installés en milieu urbain sont les moins performants, surtout lorsque les températures descendent en-dessous de 10°C.

Solaire photovoltaïque

Au sein de l'énergie solaire, il faut différencier le solaire photovoltaïque et le solaire thermique. Le premier génère de l'électricité grâce à la conversion de la lumière du jour. Les photons, composants la lumière, libèrent les électrons des cellules photovoltaïques présentes à la surface des panneaux solaires. Ces cellules sont constituées de matériaux semi-conducteurs dont le plus communément utilisé est le silicium. Le courant continu ainsi produit est transformé ensuite en courant alternatif grâce à un onduleur.

Des politiques de soutien – le mécanisme des certificats verts – en faveur du petit photovoltaïque (inférieur à 10 kWc) ont permis à Bruxelles comme aux deux autres régions du pays, un développement important de cette filière. Le développement du marché asiatique a induit une chute du prix des panneaux solaires au tournant des années 2013-2014, mettant un coup de frein au soutien au petit photovoltaïque en Flandre et en Wallonie, laissant la rentabilité des investissements reposer sur la seule compensation réseau (le compteur qui tourne à l'envers). En région bruxelloise le mécanisme existe toujours et est stabilisé par deux arrêtés qui cadrent le marché de l'offre et de la demande des certificats verts.

Mais la production d'électricité photovoltaïque est beaucoup plus marginale que dans les deux autres régions pour ce qui est de la capacité installée. Soulignons qu'à capacité maximale installée, le photovoltaïque ne représentera pas plus que 8% des besoins en électricité de la Région bruxelloise.

Le solaire thermique quant à lui permet la production d'eau chaude grâce à des absorbeurs solaires.

[Lire aussi «Certificats verts : aiguillons d'une transition technologique», in BEM 314, septembre-octobre 2021.]



LES STRUCTURES ET INFRASTRUCTURES DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

La libéralisation du marché de l'énergie (2007) a mené à une structuration en « métiers » intermédiaires. Auparavant, tous les métiers étaient concentrés dans une structure, le plus souvent étatique. Désormais, en théorie, une entreprise ne peut plus à la fois produire, transporter, distribuer et fournir de l'énergie. À chaque crise énergétique – chaque fois que le prix des ressources énergétiques vient à augmenter ou à se raréfier –, les termes de régulateurs, fournisseurs, producteurs, consommateurs apparaissent dans le discours médiatique.

Que signifient-ils ? On notera au passage que ces termes sont utilisés au masculin alors qu'ils désignent au final des commissions (f) de régulation, des entreprises (f) ou de sociétés (f).

Régulateurs

Il s'agit de commissions « paritaires » chargées de réguler l'offre énergétique des fournisseurs privés, de veiller à ce que le réseau de distribution soit efficace, accessible et fiable pour les consommateurs et les producteurs. Auparavant uniquement nationales, les compétences relatives à l'énergie sont désormais réparties entre le gouvernement fédéral et les régions. Il existe donc un régulateur fédéral (pour toute la Belgique), la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) et trois régulateurs régionaux : BRUGEL (BRUXelles Gaz ELECTricité/teit), la CWaPE (Commission Wallonne pour l'Énergie), la VREG (Vlaamse Reguleringsinstantie voor de Elektriciteits- en Gasmarkt).

La CREG veille au respect de la transparence et de la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel ; approuve les tarifs de transport d'Elia et de Fluxys ; veille au respect des intérêts des consommateurs ; veille à ce que le marché serve l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale ; conseille les pouvoirs publics.

Les trois régulateurs régionaux sont responsables de l'organisation et du fonctionnement des marchés régionaux de l'électricité et du gaz naturel. Ils conseillent les pouvoirs publics et contrôlent l'application des décrets et arrêtés. Ils approuvent les tarifs du réseau de distribution et assurent un service de médiation auquel les consommateurs peuvent s'adresser en cas de problèmes avec leur fournisseur ou gestionnaire des réseaux de distribution.

Producteur

Les entreprises et sociétés productrices extraient, transforment ou développent des sources d'énergies utilisables directement ou « transportables ». Producteur peut désigner autant une grosse multinationale (Engie) qu'une personne qui a posé des panneaux photovoltaïques sur son toit ou des sondes géothermiques dans son jardin.

Excepté via la biométhanisation, la Belgique n'extraie pas de gaz naturel et doit donc l'importer. Par contre, elle produit et exporte de l'électricité générée par ses barrages, son parc éolien, sa future grosse centrale géothermique et... ses centrales nucléaires. Contrairement au charbon – matière dont le sous-sol belge regorgeait – l'électricité est immatérielle, elle n'est pas stockable, elle circule, alimentant un énorme réseau national et international. L'énergie électrique produite par une éolienne de la mer du Nord est injectée sur le réseau partagé et se mêle à celle générée par une centrale nucléaire d'Alsace.

Le transporteur

Deux transporteurs privés sont actifs en Belgique : Fluxys pour le gaz et Elia pour l'électricité. L'électricité produite en Belgique est transportée partout en Europe, s'entremêlant à ce qui se produit partout ailleurs.

Elia transporte les énergies électriques de leur point de production à leur réseau de distribution. Les coûts de transport sont ajoutés à la facture d'énergie du client final. Le fournisseur rétrocède alors ces montants au transporteur.

Le distributeur/ gestionnaire de réseau (GRD)

Le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) bruxellois s'appelle Sibelga. Les gestionnaires de réseau de distribution servent à acheminer les énergies du réseau jusqu'au compteur d'un immeuble. À titre de comparaison, ils ont le même statut qu'Infrabel revêt pour les entreprises de transport, de la SNCB à Thalys, ou que Bruxelles Mobilité/les communes pour l'entretien des routes.

Ils doivent également remplir quelques missions de maintenance et de contrôle, comme l'entretien des lignes, les dépannages. C'est eux qui organisent le relevé des données de consommation du client, un service qui permettra au fournisseur d'établir la facture du décompte annuel.

À l'instar des coûts de transport, les coûts de distribution (27 % d'un montant total d'une facture) sont payés par le consommateur non pas directement au distributeur mais via le fournisseur.

Fournisseur

Un fournisseur est une société qui vend de l'électricité et du gaz auprès des particuliers et des entreprises. C'est notre intermédiaire direct : c'est avec lui que nous signons un contrat pour obtenir du gaz, de l'électricité ou les deux et qui nous envoie des factures avec une provision. En gros, ils sont ce que le magasin est au producteur de lait mais avec quelques différences. Tout d'abord, ils sont moins nombreux. À Bruxelles, ces sociétés sont en théorie huit. Mais deux refusent les nouveaux clients depuis l'été – Mega et Octa+, sous prétexte que la régulation est trop protectrice des consommateurs en cas de difficulté de paiement (*La Libre*, 06.08.2021).

Trois autres ont une forme et des services peu accessibles à l'habitant lambda. Luminus pratique, lui, des tarifs plus élevés qu'en Wallonie, accessibles uniquement via Media Markt... Donc, en pratique, la fourniture de l'énergie à Bruxelles est dans les mains d'un duopole : Engie et Lampiris.

La libéralisation du secteur (2003-2007) était censée nous offrir plus de choix et la libre concurrence tirer les prix vers le bas. Vraiment ? À Bruxelles, en cette fin 2021, nous sommes aux antipodes de ce cas de figure.

[Lire aussi « Certificats verts : aiguillons d'une transition technologique », in BEM 314, septembre-octobre 2021.]

Le client final consommateur ou prosumer

Le client final, consommateur ou prosumer (producteur consommateur), résidentiel ou industriel est le dernier maillon de la chaîne... Un statut qui pourrait évoluer dans les prochains mois vers davantage d'autonomie et de réappropriation de la production, distribution et partage de l'énergie dès lors que la législation permettrait à des citoyens de s'organiser en « communauté d'énergie ». ♦



TRÈS COURTE HISTOIRE

DES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES BRUXELLOISES

Les énergies fossiles ont profondément façonné les villes, et Bruxelles parmi les premières, il y a deux siècles. Les nouvelles infrastructures investissent généralement d'abord l'espace public, là où les gouvernements ont une emprise simple et où les innovations peuvent faire leur démonstration à la population. La généralisation de la distribution de gaz et ensuite d'électricité a permis de démultiplier, partout ailleurs, les points où une « machine » peut être branchée.

GRÉGOIRE WALLENBORN, CHERCHEUR À L'IGEAT

➡ Longtemps, l'approvisionnement des villes en énergie a principalement consisté en aliments, bois, chevaux et autres éléments directement issus du vivant. Les moulins à eau (et à vent plus tard) se trouvaient pour l'essentiel à la campagne. Les réseaux d'approvisionnement ont commencé à se modifier considérablement avec les arrivées successives du charbon, du gaz, de l'électricité et du pétrole.

Les villes peuvent être vues comme des organes qui consomment des flux d'énergie et de matières venus d'ailleurs pour gagner en puissance politique et économique, en activités spécialisées.

D'un point de vue métabolique, les villes peuvent être vues comme des organes qui consomment des flux d'énergie et de matières venus d'ailleurs pour gagner en puissance politique et économique, en activités spécialisées. Les villes concentrent autant la consommation d'énergie que les multiples activités politiques, économiques et administratives qui s'y déroulent. L'arrivée des énergies fossiles a permis le développement croissant de fonctions urbaines, toujours plus variées et plus denses en consommation d'énergie, et qui aujourd'hui sont particulièrement enchevêtrées. Bien entendu ce métabolisme particulièrement gourmand a pour conséquence que les flux sortants sont aujourd'hui très polluants : CO₂, particules fines, NOx, plastiques, matières organiques, déchets en tout genre... L'énergie arrive en ville sous forme primaire (fossiles) ou secondaire (électricité), mais aussi sous forme de produits (énergie utilisée pour leur fabrication, parfois appelée « énergie grise »).

La ville se prête particulièrement bien au déploiement de nouveaux vecteurs énergétiques si ceux-ci sont suffisamment fluides pour passer spontanément dans des espaces assez réduits, comme les câbles et les tuyaux, d'où l'intérêt immédiat pour le gaz et ensuite pour l'électricité quand l'innovation apparaît.

BRUXELLES FAÇONNÉE PAR LES ÉNERGIES FOSSILES

Une usine à gaz (obtenu par distillation de la houille) est construite dès 1819 pour alimenter l'éclairage public de Bruxelles. Elle est accompagnée de son gazomètre (réservoir pour stocker le gaz). « La Société Meeus [...] s'offrit le 24 septembre 1818 à acheter les bâtiments de la chapelle Saint Roch pour y établir ses gazomètres. C'est en cet endroit déshérité de la capitale, entre la rue Saint Roch et le Vieux Marché aux Bêtes (l'actuelle rue Saint Jean Népomucène), le long du Passage du Souvenir (en bordure de la Senne) que s'installa la première usine à gaz de Bruxelles »¹. Assez vite des particuliers s'abonnent à ce système commode pour s'éclairer. En 1875, la ville de Bruxelles reprend l'éclairage public pour l'exploiter en régie. ➡

La fée électricité a démocratisé la lumière artificielle. Bruxelles est touchée par la vague d'électrification en 1880.

L'introduction de l'éclairage au gaz a étendu considérablement les activités humaines : il permettait aux ouvriers de se rendre en toute sécurité dans les usines et d'en revenir à toute heure ; il prolongeait les heures de loisir (créant la possibilité d'une vie nocturne urbaine) ; il permettait aux yeux de l'État et de la loi de scruter les coins et recoins les plus sombres de la ville. En outre, il est devenu un spectacle en soi, les nouveaux espaces de rue illuminés devenant un aimant pour les promeneurs, qui s'émerveillaient de l'intensité de la lumière.

Mais c'est surtout la fée électricité qui a démocratisé la lumière artificielle. Bruxelles est touchée par la vague d'électrification en 1880. Les places et les boulevards sont éclairés par de la « lumière électrique ». L'électricité est un sous-produit de l'énergie fossile puisqu'à l'époque, c'est principalement le charbon qui en est la source. Les centrales électriques sont d'abord de petite taille et destinées à des activités spécifiques – le tramway apparaît en 1892 à Bruxelles. L'électricité est tout d'abord un produit de luxe, comme en témoigne l'intérêt de Léopold II envers l'électricité dès 1887 et qui se concrétise en 1891 par l'éclairage « féérique » des serres royales à Laeken. Dans certaines villes, plus grandes que Bruxelles, l'électricité va jouer un rôle central dans les déplacements horizontaux (métro) et verticaux (ascenseurs), ajoutant ainsi de nouvelles dimensions aux villes.

Au début du XX^e siècle, les compagnies d'électricité et de gaz se multiplient en Belgique, les réseaux locaux débutent leurs interconnexions. L'électricité pénètre les villes et les villages, mais le réseau est sous-utilisé selon les compagnies qui le déploient. À quoi bon déployer cette importante infrastructure si elle n'est utilisée que quelques heures le soir (pour s'éclairer) ? De multiples appareils vont progressivement s'introduire dans les entreprises et dans les ménages, appareils qui sont utiles à diverses heures du jour et de la nuit (radio, fer à repasser, frigo, lave-linge...). L'électricité n'est-elle pas le moyen propre d'avoir à domicile une série de nouveaux services ? Voici ce que dit en 1937 « Mes recettes de cuisine électrique », guide pratique à destination des ménagères qui désirent s'équiper de moyens de cuisson électriques : « C'est au nom de la Qualité, de l'Hygiène et de l'Économie que vous devez de cuisiner électriquement ; non seulement rien n'existe qui puisse mieux faire, mais rien n'existe qui puisse faire aussi bien et cela avec, pour vous, Madame, le minimum d'effort »². Le « confort moderne » s'est souvent introduit dans les familles en s'adressant aux ménagères, et s'il a bien libéré les femmes de tâches pénibles, il a multiplié les appareils et a augmenté la consommation d'électricité.

Depuis que les villes existent, elles sont alimentées par un flux d'énergie qui vient de l'extérieur.

Le charbon a été très longtemps la première source d'énergie utilisée à Bruxelles, que ce soit pour produire de l'électricité ou pour se chauffer. En 1961, 90 % des ménages belges se chauffaient encore au charbon (contre 15 % vingt ans plus tard). Bien qu'il soit probable que ces proportions soient moindres à Bruxelles, le charbon a laissé de nombreuses traces dans la structure des maisons (caves, poêles, cheminées...). Les maisons dites « bruxelloises », caractéristiques de la première couronne, sont les maisons de la révolution industrielle, miroir d'une certaine opulence (à laquelle la colonisation a évidemment contribué) et hautes de plafond afin de pouvoir respirer dans des espaces chauffés au charbon. Les promeneurs des années 80 se souviendront d'ailleurs des façades noircies par les fumées carbonées, ravalées depuis. L'avènement du pétrole et de l'automobile ont aussi considérablement façonné la ville, en développant considérablement la mobilité individuelle, notamment au travers d'autoroutes urbaines, leurs viaducs et leurs tunnels. Mais ceci est une autre histoire...



LE POUVOIR DES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

Depuis que les villes existent, elles sont alimentées par un flux d'énergie qui vient de l'extérieur (alimentation des humains et des chevaux, bois...) car l'espace urbain ne permet généralement pas de produire l'énergie nécessaire sur place. Mais comme on l'a vu, l'arrivée des carburants fossiles a chamboulé la conception même des villes : sous perfusion croissante d'énergie, elles ont pu grandir et s'étendre. Centres de pouvoir politique et économique, elles se sont toujours assurées d'avoir une emprise sur leurs réseaux d'approvisionnement, extérieurs et intérieurs.

Au début du XX^e siècle, en Belgique, les entreprises d'électricité et de gaz sont principalement privées et elles opèrent sous concession des communes, qui leur louent en quelque sorte des parties de leurs territoires. Mais certaines communes, dont Bruxelles, ont des régies publiques pour administrer ces nouveaux réseaux. La loi de 1922 sur les intercommunales autorise les communes à se rassembler pour s'occuper des nouvelles infrastructures qui se montrent si stratégiques. À l'échéance des contrats de concession, les communes vont prendre en main la gestion de l'électricité et du gaz, dans des intercommunales pures (sans partenaire privé) ou mixtes (avec partenaire privé). Les intercommunales mixtes vont progressivement fusionner pour aboutir à Electrabel en 1990 (donc détenu par des holdings et des communes). Les plus anciens se souviennent des noms d'Intercom, Ebes, Unerg, Interbrabant et autres Electrobel.

Alors que certains pays européens ont nationalisé leur système électrique à partir de 1945, les communes ont en Belgique tenu à organiser le réseau en partenariat avec des entreprises privées : les communes apportent l'usage de leurs voiries et les entreprises privées apportent leurs installations de distribution et leur savoir-faire. Est-ce étonnant quand on connaît le pouvoir important des communes dans la vie politique belge ? Toutefois, face aux velléités de la FGTB de nationaliser le secteur électrique, un compromis est trouvé en 1955 sous forme du Comité de Contrôle de l'Électricité où siègent paritairement syndicats et représentants du patronat, et qui a pour fonction de planifier le développement du secteur³.

La libéralisation du secteur de l'énergie, suite aux directives européennes de 1996 et 2003, va mener à une unique intercommunale pour la Région, Sibelga. Electrabel sort de son capital en 2013, et les communes n'ont plus que des parts résiduelles dans les fournisseurs historiques. Ainsi sont séparés des métiers auparavant étroitement associés : production * Voir glossaire p.5-8, fourniture*, transport* et distribution* – toutes opérations qui doivent désormais rétribuer divers actionnaires. Et sont créées des institutions pour surveiller les agissements et la bonne coordination de ces nouveaux acteurs : les régulateurs*, dont les tâches ont été scindées selon les compétences fédérales (marché, grosses productions, transport...) et régionales (distribution et productions qui lui sont rattachées...), les médiateurs... Et tout ce monde se retrouve dans des associations homogènes au niveau européen. La protection des usagers relève à la fois du niveau fédéral et des régions. Inutile de dire que rares sont les personnes qui comprennent ce système !

LE RÔLE DES COMMUNES

On l'oublie trop souvent, les communes sont les propriétaires des réseaux de distribution. À Bruxelles, elles ont mutualisé leur propriété des réseaux de distribution dans une intercommunale de droit public (Interfin) et ont confié la gestion des opérations du réseau à une société de droit privé (Sibelga) qui est tenue de leur verser des dividendes. En 2020, Sibelga a versé quelque 40 millions d'euros aux communes. Depuis la libéralisation, les communes considèrent que les réseaux sont des actifs financiers qui doivent à ce titre rapporter des bénéfices. Ainsi, en 2016, le gestionnaire du réseau de distribution flamand Eandis a voulu vendre 14 % de ses parts au groupe chinois State Grid International Development Limited (SGID). Sans l'alerte donnée par des citoyens, des infrastructures vitales (« monopoles naturels ») seraient passées aux mains d'investisseurs qui n'ont pas d'intérêt particulier envers le territoire concerné.

On peut se demander pourquoi les réseaux de distribution de gaz et d'électricité ne sont pas payés par l'impôt, comme les routes par exemple, autre infrastructure essentielle. L'impôt des personnes physiques n'est-il pas plus juste que la facture puisque la contribution est alors proportionnelle au revenu ? Un contre-argument souvent avancé est que les sociétés (nombreuses à Bruxelles) payent peu d'impôt – alors qu'elles payent leurs factures d'électricité. Et les institutions européennes basées dans notre ville ne contribueraient pas du tout puisqu'elles ne versent aucune taxe. On élude plus facilement l'impôt ou une taxe qu'une facture d'énergie – qui si elle n'est pas honorée peut mener à une coupure du compteur.

En tous les cas, la propriété des réseaux de distribution place les communes dans une position intéressante pour accomplir les transformations nécessaires à nos systèmes énergétiques. Elles pourraient par exemple participer à un fournisseur public et citoyen (voir encadré). Le mouvement de remunicipalisation des infrastructures de distribution, observable notamment en Allemagne, pourrait également être une source d'inspiration. Les acteurs des systèmes énergétiques n'ont cessé d'évoluer, et on observe deux tendances opposées : concentration au niveau européen, décentralisation au niveau local. Le niveau local est certainement préférable pour que les usagers puissent s'approprier la question énergétique. ♦

1. C. ROMAN, « Cent cinquante ans d'éclairage au gaz à Bruxelles », *Cahiers Bruxellois* XXI, 1976, p. 101.

2. G. DUMONT-LESPINE, *Mes recettes de cuisine électrique*, Ed. Als-Thom, Paris, 1937, p. xi.

3. Voir « Haute tension en péril. L'énergie électrique au XX^e siècle », *Des usines et des hommes* n°4, 2013 (revue annuelle de l'asbl Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles).

Les acteurs des systèmes énergétiques n'ont cessé d'évoluer, et on observe deux tendances opposées : concentration au niveau européen, décentralisation au niveau local.

On peut se demander pourquoi les réseaux de distribution de gaz et d'électricité ne sont pas payés par l'impôt, comme les routes par exemple, autre infrastructure essentielle.

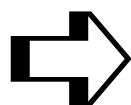


Lorsqu'on évoque l'énergie, on pense spontanément à ses usages : se chauffer, s'éclairer, cuisiner, nettoyer, se divertir, etc. Et pourtant, pour plus d'un ménage bruxellois sur quatre, l'accès à une énergie en quantité et en qualité suffisante permettant d'accomplir ces besoins essentiels est loin d'être une évidence¹.

ANNE DELVAUX, MARIE HANSE ET JUAN CARLOS BENITO SANCHEZ (FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX)



QUAND L'ÉNERGIE VIENT À MANQUER



Madame Agathe est locataire d'un appartement, dans une copropriété de six logements. Elle y vit seule avec sa fille. Comme elle dépend pour l'instant du Centre public d'action sociale (CPAS), elle a eu des difficultés à trouver un logement, elle a pris ce qu'on voulait bien lui donner. Son logement est en mauvais état, elle a dû colmater le châssis avec du papier collant. Elle sait que ce n'est pas bon pour sa consommation de chauffage, pour ses factures, mais son propriétaire n'est pas franchement du genre à faire des réparations et elle a peur de perdre son logement si elle se plaint. Ce matin, en ouvrant la boîte aux lettres, elle a vu une nouvelle enveloppe venant du fournisseur d'électricité. La troisième en deux mois. Elle n'a pas eu la force de l'ouvrir, elle sait bien ce que le courrier dit. Il faut payer.

Cuisiner, vivre avec une température agréable, disposer d'un éclairage de qualité, se laver à l'eau chaude réglerait de nombreuses problématiques de santé.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Selon une définition largement reprise par les experts, la précarité énergétique « fait référence à une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des difficultés particulières dans son logement à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie »². Les causes traditionnellement identifiées de cette forme de précarité sont l'insuffisance des revenus, le montant de la facture et le mauvais état du logement et de ses équipements. Ces trois facteurs se renforcent mutuellement. Par exemple, un locataire disposant de faibles revenus n'accède trop souvent qu'à des logements de mauvaise qualité sur le marché locatif privé et devra donc faire face à des dépenses d'énergie et d'eau plus importantes pour atteindre un degré de confort acceptable. Mais comment la précarité énergétique impacte-t-elle concrètement la vie des gens ?

« J'ai beaucoup de dettes, un loyer qui coûte cher et quand je reçois une facture, je panique. Je ne sais pas quoi faire »³.

Différentes conséquences peuvent en résulter : on tombe dans une spirale d'endettement dont il devient très difficile de s'extraire, on limite voire coupe le chauffage et on restreint l'utilisation des appareils électro-ménagers par peur de la facture d'énergie à venir. Le logement où l'on habite peut se dégrader progressivement, à cause notamment de l'humidité et de l'apparition de moisissures.

On le pressent, l'énergie n'est pas un bien comme un autre. Il s'agit d'un bien de première nécessité dont l'accès est un droit fondamental.

« J'ai essayé de changer des choses, de réduire le chauffage. Je dors dorénavant en bas, car en haut, c'est devenu inhabitable, trop froid. Le chauffage et l'eau chaude ne fonctionnent plus. »

La précarité énergétique affecte également la santé : les maladies respiratoires et cardiovasculaires sont plus fréquentes. Elle mène aussi à l'isolement souvent par honte que la famille, amis et connaissances découvrent les conditions dans lesquelles on vit ou simplement parce qu'il fait trop froid pour recevoir les proches.

« C'est terrible de vivre dans une situation où il y a une forme de déshumanisation. Parce que quand il fait froid, on ne peut pas recevoir des gens... On a honte devant des gens. »

Aux trois causes classiques de la précarité énergétique doit s'ajouter celle du « non-recours » aux aides ou aux droits, c'est-à-dire, toute personne qui, en tout état de cause, ne bénéficie pas d'un droit ou d'un service auxquels elle pourrait prétendre⁴. Ainsi, par exemple, de nombreuses personnes ne sollicitent pas les mesures de protection sociale prévues pour faire face à l'endettement énergétique : aide du Fonds Gaz et Electricité, statut de client protégé, etc.

« Quand j'ai reçu la facture, je ne comprenais pas grand-chose, puisque le calcul était bien différent des autres années. Alors je suis allé demander au Foyer. On m'a répondu qu'il faut d'abord payer [avant de demander]. »

On le pressent, l'énergie n'est pas un bien comme un autre. Il s'agit d'un bien de première nécessité dont l'accès est un droit fondamental (bien qu'il ne soit pas encore reconnu comme tel dans la législation belge). Il est difficilement concevable de penser à la mise en œuvre d'autres droits fondamentaux acquis tels que le droit à la santé ou le droit au logement sans un véritable accès à l'énergie : cuisiner, vivre avec une température agréable, disposer d'un éclairage de qualité, se laver à l'eau chaude réglerait de nombreuses problématiques de santé. Un logement pourra difficilement être considéré comme habitable et viable, donc adéquat, sans électricité.

PROTECTION ET MISE EN ŒUVRE DU DROIT À L'ÉNERGIE

Pour protéger le droit à l'énergie et en réponse aux causes identifiées de la précarité énergétique, les principaux leviers d'action des pouvoirs publics sont les suivants : mettre en place des mécanismes de protection en cas de factures impayées, agir sur le budget des ménages en augmentant les revenus ou en limitant les prix du gaz ou de l'électricité ou encore améliorer l'état du logement pour le rendre moins énergivore.

Dès lors, c'est autour de ces trois axes que différentes mesures ont été adoptées par les gouvernements successifs, parfois (mais rarement) sous l'impulsion européenne. Celles-ci ont pu prendre la forme de protections législatives, de mesures sociales et/ou de mécanismes de subsides et d'aides financières. Sans prétendre ici à l'exhaustivité, il est intéressant de pointer comment, au fil du temps, les pouvoirs fédéraux et régionaux ont mobilisé ces leviers, avec plus ou moins de réussite, pour rendre effectif l'accès à l'énergie. Il faut d'emblée mentionner que depuis la libéralisation des marchés de l'énergie, les pouvoirs publics ont perdu une importante marge de manœuvre quant à la gestion de ce bien essentiel.

1. En amont de la facture : agir sur les prix

Mesure phare – et particulièrement efficace – de lutte contre la précarité énergétique, le tarif social gaz et électricité tel que nous le connaissons aujourd'hui existe depuis 2003. Il s'agit d'un tarif fixé par la CREG* (le régulateur fédéral) sur la base des tarifs commerciaux les plus bas proposés sur le marché. Il est octroyé automatiquement aux bénéficiaires des aides du CPAS, de la GRAPA (Garantie de revenus aux personnes âgées) ou des allocations pour personnes handicapées. De manière temporaire depuis février 2021, le tarif social est aussi octroyé aux bénéficiaires du statut BIM (Bénéficiaires de l'intervention majorée). Concrètement, leur facture est réduite durant le temps de la protection puisqu'ils bénéficient du prix le plus bas.

Depuis 2020, les augmentations (et diminutions) du tarif social sont plafonnées par rapport aux trimestres précédents, ce qui permet d'assouplir une éventuelle hausse fulgurante du prix de l'énergie. Le calcul du tarif social reste néanmoins lié au marché, et donc continue à augmenter dans des périodes de flambée des prix comme celle que nous traversons actuellement.

Ce plafonnement structurel ainsi que l'élargissement temporaire du public bénéficiaire sont pertinents et nécessaires, mais ces mesures ne questionnent ni l'après, ni le système. Qu'advient-il des personnes perdant le bénéfice du droit ? Le système dans lequel se joue l'accès à l'énergie est simple, c'est celui de la libéralisation du marché. Ce marché est intrinsèquement hostile aux mesures de protection sociale, en ce qu'elles limitent la capacité des acteurs privés de se débarrasser des moins solvables.

2. En cas de dette : la protection du consommateur

Au niveau national, les CPAS mènent depuis longtemps des actions de médiation et de guidance pour remédier à l'endettement dû aux dépenses énergétiques. En 2001, la cotisation fédérale a été introduite, ce qui a permis notamment la création du Fonds social énergie (aussi nommé Fonds Vande Lanotte)⁵. Ce fonds a pour double mission de permettre un accompagnement et une guidance sociale et budgétaire pour les personnes qui ont des difficultés à payer spécifiquement leurs factures de gaz ou d'électricité et de leur proposer une aide financière. Tout consommateur en difficulté de paiement de ses factures d'énergie peut y faire appel, même si elle ne bénéficie pas au préalable d'une aide du CPAS. Notons que le montant annuel alloué au fonds n'est plus adapté aux prix actuels de l'énergie et à la précarité énergétique croissante dans notre pays, la plupart des CPAS épuisant le montant mis à disposition par le fonds bien avant la fin de l'année⁶.

Au rang des mesures sociales régionales, déjà en 1991, une ordonnance fixait une puissance minimale en électricité et Sibelgaz s'engageait à éviter toute coupure pendant la période hivernale.

Mais c'est essentiellement suite à la libéralisation du marché de l'énergie (1^{er} janvier 2007) que le gouvernement bruxellois a dû prendre des mesures de protection du consommateur :

- l'obligation de faire offre à tous les clients potentiels y compris ceux dont la solvabilité ne serait pas garantie,
- la durée minimale de trois ans pour les contrats,
- le passage devant le Juge de Paix pour obtenir une autorisation de cesser l'approvisionnement,
- le statut de client protégé (permettant d'éviter la coupure et de bénéficier d'un tarif avantageux)
- la protection hivernale contre la coupure.

Ces mesures composent un véritable bouclier contre la précarité énergétique, pour autant que les personnes parviennent à les mobiliser⁷.

Parallèlement, dans le paysage social, de nouveaux métiers sont apparus (accompagnateur énergie, conseiller énergie, tuteur énergie, etc.) afin d'accompagner les ménages les plus vulnérables et les aider à naviguer sur le marché désormais complexe de l'énergie.

3. Sur le long terme : améliorer la qualité du logement

Au-delà des mesures de protection sociale, les mécanismes des « primes logement et énergie » se sont succédés offrant différents incitants financiers (primes, prêts à taux réduits, etc.) visant à améliorer la qualité du logement et de ses équipements. Ces mesures ont de tous temps été principalement mobilisées par les propriétaires occupants ou les gestionnaires de logements publics. ➡

Depuis la libéralisation des marchés de l'énergie, les pouvoirs publics ont perdu une importante marge de manœuvre quant à la gestion de ce bien essentiel.



62 % des bruxellois sont locataires. Il est particulièrement difficile de convaincre un propriétaire d'améliorer le bien qu'il met en location tout en gardant un loyer abordable.

Or, selon l'enquête EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Condition) 2019, 62% des bruxellois sont locataires. Il est particulièrement difficile de convaincre un propriétaire d'améliorer le bien qu'il met en location tout en gardant un loyer abordable. La même enquête met pourtant en évidence que 25% de la population vit dans un logement inadéquat (ayant soit des fuites dans la toiture, les murs, les sols ou les fondations soit de la pourriture dans les châssis des fenêtres ou le sol). Malgré les différents programmes de rénovation, nombre de locataires et, dans une moindre mesure, propriétaires continuent donc à vivre, aujourd'hui, dans une *passoire* énergétique.

Différentes campagnes de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie se sont également succédées, déclinant le mantra «l'énergie la moins chère/la plus verte est celle que l'on ne consomme pas». Ces campagnes ont visé, et visent toujours, l'ensemble des citoyens y compris les ménages en situation de précarité énergétique, avec la dérive de mettre en évidence uniquement le comportement individuel plutôt que l'impact du bâti. Or, est-il décent d'encourager à diminuer sa consommation quand le quotidien est rythmé par le nettoyage des taches d'humidité, l'utilisation des chauffages d'appoint coûteux ou dangereux, ou la privation de chauffage et d'éclairage? D'autant plus que la marge de manœuvre des personnes en situation de précarité énergétique en termes de diminution des consommations est faible ou nulle.

DES MESURES EFFICACES AUJOURD'HUI ET DEMAIN ?

Il est frappant d'analyser les mesures prises au regard de la libéralisation. Bien avant celle-ci, l'accès à l'énergie est considéré par les pouvoirs publics si pas comme un droit, à tout le moins comme un bien nécessaire, justifiant l'octroi d'aides du CPAS à ceux qui ne disposent pas des revenus suffisants au paiement de leurs factures. Après l'ouverture du marché aux acteurs privés, les tentatives de lutter contre l'exclusion de certains consommateurs se multiplient.

Mais ces mesures correctrices ont aussi leurs limites. D'une part, la libéralisation n'a pas permis la baisse drastique des prix tant promise. Pire encore, les fournisseurs d'énergie tendent à «fuir» les marchés les plus protecteurs du consommateur, tel que le marché bruxellois, favorisant des duopoles ou monopoles privés de fait, susceptibles de faire grimper les prix de marché. D'autre part, les mesures d'ajustement proposées par les pouvoirs publics – même

les mieux pensées – ne parviennent jamais à atteindre l'ensemble des personnes qu'elles visent. Le phénomène du «non-recours», dont nous parlions en introduction, n'épargne pas les mesures sociales de l'énergie. À titre d'exemple, les personnes sans titre de séjour, pourtant consommatrices d'énergie, ne peuvent bénéficier de la plupart des mécanismes de protection énoncés plus haut. Les ménages qui restreignent leur consommation ou rognent sur d'autres budgets afin de pouvoir assumer leurs factures d'énergie passent également sous le radar.

En conclusion, ce regard rétrospectif est riche d'au moins deux enseignements. Le premier étant que l'accès à l'énergie est un droit fondamental que tous les gouvernements confondus semblent attachés à essayer de protéger avec plus ou moins de succès. Or, en confiant l'énergie au marché, les pouvoirs publics ont perdu la main sur le contrôle de ce bien de première nécessité. La manière de le gérer ne devrait-elle donc pas être fondamentalement repensée? Le pouvoir de décision face à cet enjeu collectif ne devrait-il pas être repris par les citoyens et la puissance publique? Tant pour protéger la planète que pour assurer la justice sociale, il est temps de penser la gestion de ce bien commun autrement, plus collectivement. Mettre sur pied un fournisseur public/citoyen, dont la première préoccupation ne serait pas d'enrichir ses actionnaires, pourrait être un premier pas vers cet objectif.

Le deuxième enseignement est fondamentalement ancré dans la crise énergétique que nous traversons. La facture de tous les ménages explose, atteignant des montants impayables pour les plus fragiles qui risquent de s'enfoncer dans une spirale d'endettement dont il est difficile de s'extraire. Les différents niveaux de pouvoir ont annoncé des mesures, largement insuffisantes, pour tenter d'éviter le drame social se profilant. Un regard dans le rétroviseur sur les mesures déjà prises par le passé, et sur leur évaluation par toutes les parties prenantes (y compris les consommateurs précarisés et les services sociaux) permettrait d'élaborer des réponses plus appropriées et efficaces. Pour que les plus précaires ne sortent pas une nouvelle fois perdants, il convient de s'attaquer structurellement aux racines de la précarité énergétique plutôt que de ne concevoir les mesures sociales qu'en réponse précipitée aux crises successives.

Madame Agathe a ouvert le courrier. C'est un dernier rappel avant la coupure. En cuisinant ce soir, elle a bien veillé à mettre un couvercle sur la casserole pour consommer le moins possible, comme ils l'ont dit à la TV. ♦

Pour que les plus précaires ne sortent pas une nouvelle fois perdants, il convient de s'attaquer structurellement aux racines de la précarité énergétique plutôt que de ne concevoir les mesures sociales qu'en réponses précipitées aux crises successives.

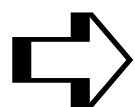
1. Fondation Roi Baudouin, Baromètres de la précarité énergétique et hydrique, 2020.
2. F. HUYBRECHTS et al., État des lieux de la précarité énergétique en Belgique, UA-OASes/ULB-CEESE, 2011.
3. Les témoignages sont issus de la publication de la Fédération des Services Sociaux, «Mettre de l'énergie dans le social – le métier d'accompagnateur énergie», rédigée par Hugues-Olivier Hubert et François Grevisse, ainsi que de la publication de la Fondation Roi Baudouin «F(r)acture énergétique – Témoignages de personnes en défaut de paiement».
4. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Bruxelles, Commission communautaire commune, 2017, p. 6.
5. Loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux centres publics d'aide sociale la mission de guidance et d'action sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies, M.B., 28 septembre 2002.
6. La Plateforme de lutte contre la précarité énergétique, gérée par la Fondation Roi Baudouin, formulait en 2019 déjà des recommandations pour revaloriser le Fonds ainsi que des pistes pour son financement.
7. Pour en savoir plus sur les mesures sociales en matière d'énergie, consultez www.socialenergie.be.

FAIRE « COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE »

Le développement de Communautés d'énergie pourrait complètement reconfigurer le paysage énergétique dans les prochaines décennies. Il représente d'ailleurs l'une des pistes récentes les plus prometteuses pour une transition énergétique juste et inclusive. Fini les supermarchés de l'énergie impayable et bienvenue aux petits marchés d'énergie verte décentralisés ?

CHLOÉ VERLINDEN ET JAN SPRIET, CITY MINE(D)

Plusieurs fournisseurs majeurs du secteur de l'électricité bruxellois ont soudainement annoncé leur départ, réduisant le marché à un quasi-duopole composé de Lampiris (Total) et Engie et alarmant le secteur social.



Le secteur de l'énergie en Région bruxelloise a récemment subi plusieurs secousses. Cet été, on s'attendait à ce que le nombre de ménages touchés par la précarité énergétique soit en forte hausse, conséquence des effets combinés de la crise sanitaire¹ et de la hausse du prix de l'énergie (la partie commodité² de la facture d'électricité³). Dans le même temps, plusieurs fournisseurs majeurs du secteur de l'électricité bruxellois ont soudainement annoncé leur départ⁴, réduisant le marché à un quasi-duopole composé de Lampiris (Total) et Engie et alarmant le secteur social. Cet exode vient en effet distordre davantage encore le fragile équilibre du marché libéralisé entre petits et grands fournisseurs, favorisant les multinationales et laissant peu de marge de manœuvre aux citoyens bruxellois, réduits une fois de plus à leur rôle de « payeurs de facture ». Parallèlement, l'adoption récente d'un paquet législatif dénommé « Clean Energy Package »⁵, impulsé par l'Europe, autorisant l'émergence de nouveaux acteurs citoyens sur le marché, lance un signal fort et inédit : plutôt que de subir passivement les stratégies énergétiques émises d'en haut, les citoyens européens se trouveront désormais au cœur du changement, qui se fera aussi « par le bas ». On y entrevoit une petite lueur d'espoir pour un futur plus solidaire, et une opportunité unique de prendre du pouvoir en tant que citoyens, vers une appropriation de l'énergie inclusive et sociale.

L'IMMATÉRIALITÉ DE L'ÉNERGIE

D'aucuns disent volontiers que pour accélérer la transition écologique, il faut « activer » les citoyens. Mais qu'est-ce qu'être un citoyen « actif » à Bruxelles en matière de production, fourniture ou consommation énergétique ? Lorsqu'on parle d'alimentation ou d'autres formes de consommation, cela va de soi. Un vaste mouvement citoyen et collectif est en place depuis de nombreuses années et une déclinaison d'activités atteste d'un retour salubre aux marchés locaux et/ou solidaires (potagers collectifs, marchés circuit-court, trocs, coopératives...) Les possibilités pour contribuer à l'économie locale à l'échelle de son environnement immédiat (quartier, ville) se multiplient. Si quelqu'un possède 5 euros et les dépense dans un petit commerce du quartier, les 5 euros restent dans le pot commun de l'économie locale. Sans même rentrer dans un rapport marchand, échanger quelques pommes contre quelques poires du voisin constitue également une alternative possible. En revanche, l'électricité fait exception, tout comme l'eau. Elle sort « par magie » de notre prise de courant et même si l'on peut en produire soi-même, il est impossible, en l'état actuel du système, d'en échanger, d'en acheter « en seconde main » ou d'en acheter à son voisin qui en produit. Pour le moment cela est même interdit ! Quand on paie sa facture d'électricité, l'argent ne reste pas à un niveau local, il part souvent bien loin, ne pouvant dès lors être réinvesti au sein de la communauté. ➤

Pour accélérer la transition écologique, il faut « activer » les citoyens. Mais qu'est-ce qu'être un citoyen « actif » à Bruxelles en matière de production, fourniture ou consommation énergétique ?



L'alimentation est aussi un moyen de socialiser avec son quartier : on échange quelques mots avec l'épicier du coin, on demande conseil à son libraire, on salue le boulanger en passant devant sa vitrine. Des échanges insignifiants mais pourtant essentiels. Dans ce domaine aussi l'électricité fait exception. Pas possible de discuter avec son fournisseur d'électricité comme on le fait avec l'épicier du coin. Un guichet ? N'existe pas ! On connaît son fournisseur uniquement grâce au logo qui apparaît sur la facture.

QUELLE MISE EN COMMUN DE L'ÉNERGIE ?

L'économie sociale et citoyenne de l'énergie à Bruxelles n'existe pas (encore). Il n'y a pas de possibilités de véritablement « mettre en commun » l'énergie. Pourtant, dans le contexte urbain bruxellois, de nombreux habitants cumulent les soucis dans le domaine. 33 % des Bruxellois·es se trouvent actuellement dans une situation de précarité ou d'exclusion sociale selon la Fondation Roi Baudouin et peinent à payer leur facture d'électricité. Presque 70 % des bruxellois sont locataires, et sont donc dépendants de leurs propriétaires en matière de choix énergétiques (isolation, production d'énergie renouvelable). Pour certain·es, la densité de la ville empêche de produire soi-même de l'énergie. La marge d'action est donc très réduite. Elle se limite souvent à opérer un choix insatisfaisant entre un fournisseur A ou B ou à faire quelques efforts individuels pour réduire sa consommation.

Cependant, changer d'ampoules ou de fournisseur au gré des fluctuations des marchés est insuffisant pour avancer vers une « transition énergétique ». Les instances européennes ont, elles aussi, pris acte de la goutte d'eau que représentent les petits efforts individuels. En proposant le concept de « Communautés d'Énergie »⁶ au sein de ses textes législatifs, la Commission souhaite amener de nouveaux acteurs de la transition sur le marché, en remplaçant les citoyens au cœur de l'action, leur donnant de nouveaux droits et responsabilités. Ces nouvelles directives permettraient à différentes franges de la population de se lancer *collectivement* dans des projets liés à l'énergie renouvelable locale, sans être soumis aux mêmes charges et conditions que les acteurs historiques des marchés de l'électricité. Des groupes de citoyens engagés pourraient donc *théoriquement* se rassembler localement en « mini-centrales » électriques, mini-distributeurs, ou encore mini-fournisseurs.

33 % des Bruxellois·es se trouvent actuellement dans une situation de précarité ou d'exclusion sociale selon la Fondation Roi Baudouin et peinent à payer leur facture d'électricité.

Des groupes de citoyens engagés pourraient donc théoriquement se rassembler localement en « mini-centrales » électriques, mini-distributeurs, ou encore mini-fournisseurs.

L'inédit tient en ce que l'Europe suggère que ces communautés (composées de petites entreprises, écoles, communes, habitants...) soient avant tout citoyennes, collectives et partant de la base (processus « bottom up » pour reprendre le langage institutionnel). Elles n'ont pas vocation à faire de profit comme les autres acteurs du marché. Tous les acteurs de terrain, les ONG, comme les « experts » sont assez emballés par ces nouvelles directives. Le développement actif de Communautés d'énergie (CdE) pourrait complètement reconfigurer le paysage énergétique dans les prochaines décennies, et représenterait l'une des pistes récentes les plus prometteuses pour une transition énergétique juste et inclusive. Fini les supermarchés de l'énergie impayable et bienvenue aux petits marchés d'énergie verte décentralisés ?



Dans la pratique cependant, la promesse tenue par l'Europe pose beaucoup de questions. Comment les acteurs actuels (tels les fournisseurs historiques) vont-ils réagir devant ces remaniements majeurs du marché? Comment faire en sorte que les idéaux de la directive ne soient pas détournés ou trahis dans la réalité? Comment changer notre culture énergétique, qui est avant tout individuelle, construite autour de logiques marchandes et de profit définies par des grandes multinationales, pour aller vers une culture qui se construit à partir de l'énergie en tant que bien commun, gérée de manière collective? Comment faire pour que nous-mêmes, citoyens, arrivions à nous approprier une place dans ce secteur intimidant et comment faire pour que les nouvelles communautés soient profondément inclusives, sans laisser les plus «désavantagés» de côté?

Alors que les directives européennes étaient toujours en cours de transposition cet été, plusieurs projets (pilotes) de «communautés d'énergie» (CdE) ont émergé en Région Bruxelloise. Brugel, le régulateur bruxellois, accorde à certains projets innovateurs des dérogations aux règles du marché, pour permettre des expérimentations et alimenter les futurs textes de loi. Sur l'ensemble du territoire, des petits groupes motivés se créent donc depuis un an ou deux (citoyens, associations, universités...) pour se lancer dans ce défi complexe et vaste qu'est l'énergie collective. Un basculement historique pour Bruxelles qui, contrairement à la Flandre ou à la Wallonie, n'a jamais connu le boom des coopératives énergétiques qui se comptent par dizaines dans le reste du pays. Ces groupes émergents se focalisent sur différentes activités et prennent différentes formes, quand bien même l'autoconsommation collective (AAC), c'est-à-dire la production et la fourniture (redistribution) d'une énergie locale, est souvent une première étape du projet.

INNOVATION OU STATU-QUO?

Les projets qui émergent ont l'avantage de recevoir beaucoup de libertés grâce au cadre dérogatoire mis en place par BRUGEL. Théoriquement, tout est possible. Mais ils sont aussi sous pression. Il n'y a que peu de temps (jusqu'au printemps 2022) pour découvrir et expérimenter les possibles avant la promulgation des nouvelles ordonnances régionales.

Comment changer notre culture énergétique, qui est avant tout individuelle, construite autour de logiques marchandes et de profit définies par des grandes multinationales.

Dans la cour des grands, l'on s'organise pour maintenir ou prendre sa place sur le marché. Certains grands fournisseurs (comme Engie et d'autres) se présentent déjà comme facilitateurs de projets de CdE.

Pendant cette période de tâtonnements, dans la cour des grands, on s'organise pour maintenir ou prendre sa place sur le marché. Certains grands fournisseurs (comme Engie et d'autres) se présentent déjà comme facilitateurs de projets de CdE. Toutes sortes de services sont développés pour venir «simplifier» le fonctionnement des CdE et minimiser l'effort à fournir par les citoyens qui veulent s'engager. Compteurs intelligents, applications digitales, et autres formules toutes faites sont ainsi proposées pour faciliter demain la redistribution entre voisins d'une production locale d'énergie (ce que l'on appelle «autoconsommation collective»). Même des acteurs hors secteur (Decathlon, KBC...) voient un intérêt à s'aventurer sur le marché des CdE en rachetant par exemple des surplus d'énergie à leurs clients. Au final, l'investissement se fait du côté du consommateur, qui investit son argent, prend sur lui la responsabilité de l'adaptation de son comportement et «soulage» le réseau⁷, tandis que les gros acteurs continuent à détenir les moyens de production, le pouvoir de décision, et le contrôle du secteur. Loin d'une révolution, la culture énergétique traditionnelle demeure, confinant le citoyen au statut de «numéro client», maintenu satisfait et ignorant, tout en limitant ses possibilités de peser sur les décisions stratégiques du système. Il doit par contre assumer le prix dicté par le marché et ses acteurs, ce qui entraîne à nouveau des risques sociaux, et génère des conséquences désastreuses auprès des ménages en situation de précarité (énergétique).

DES EMBRYONS DE PROJETS

Les premiers projets pilotes en cours où les citoyens sont à la manœuvre montrent pourtant que le fonctionnement des CdE peut aller au-delà d'un simple arrangement comptable et technologique entre producteurs et consommateurs. L'innovation réelle des CdE ne se trouve en effet pas uniquement dans la production et le partage local d'électrons «verts» (ce qui peut s'organiser sans l'aide de communautés). La création de boucles d'économie locale vertueuses, de cohésion sociale et d'émancipation collective est au cœur des tentatives de réappropriation de (l'usage de) l'énergie et des moyens de la produire, alliés au développement durable local.

Le projet de communauté d'énergie Pilone (Quartier Midi) à Saint-Gilles expérimente ces nouvelles manières de collaborer entre voisins. Le défi relevé par ce groupe d'habitants propose de ne pas inclure seulement les couches les plus favorisées de la population, ou propriétaires plus nantis, mais davantage la grande majorité des habitants urbains : les locataires (de logements sociaux), les propriétaires moins aisés, les petits commerces... Au sein de ce groupe (une dizaine d'habitants du quartier qui se voient régulièrement), les projets se dessinent lentement à la mesure des besoins identifiés. Que ce soit l'organisation d'un groupe d'épargne solidaire local pour investir collectivement dans des panneaux solaires, une formation pour installateurs photovoltaïques citoyens, une fontaine électrique⁸ publique... Les idées créatives fusent, sont discutées en réunion, au café, et pendant les fêtes de quartier. Un parcours miné de casse-têtes dont les solutions sont élaborées en commun, adaptées au quartier, et vont bien au-delà des solutions «clés en main» imaginées par les départements recherche et développement (R&D). Ceux-là semblent fonctionner dans des laboratoires et des tableaux Excel, loin des réalités de terrain.

Les premiers résultats dans le Quartier Midi montrent déjà que ces projets sont de vrais leviers pour atteindre des publics divers, habituellement peu concernés par des thématiques de transition. Pourtant, ces habitants s'estiment déjà sursollicités par des fournisseurs promettant des offres «intéressantes», «simples» et «écologiques». Il y a entre autres de nombreux tiers investisseurs qui proposent des panneaux solaires «gratuits». Et bientôt viendront aussi de nouvelles start-ups proposant des offres «communauté d'énergie». Une démarche impersonnelle et commerciale qui offre des résultats souvent décevants avec peu ou pas d'impact tangible au niveau du quartier et des situations sociales ainsi qu'un discours lénifiant qui n'inspire pas forcément confiance. Au contraire, un projet de voisins qui se focalise sur l'échange, la proximité et la solidarité locale, qui sort des logiques marchandes et qui vise à réinvestir les bénéfices localement, fait la force du projet et motive de nouveaux voisins à rejoindre le groupe. ➡

Faire «communauté d'énergie» au vu de ces nouveaux projets, implique donc bien plus qu'envoyer une facture mensuelle à son voisin.

UN FOURNISSEUR D'ÉNERGIE CITOYEN À BRUXELLES ?

Une absence gênante s'installe au sein du marché énergétique bruxellois. Depuis 2018, les fournisseurs Luminus, et plus récemment, Mega et Octa+ n'acceptent plus de nouveaux clients, laissant toute la place à Lampiris (fournisseur racheté par Total) et Engie. Certains petits fournisseurs proposent des alternatives, mais sous des conditions exigeantes. Par exemple, la nécessité d'acheter une part sociale à 1000 euros pour accéder aux services du fournisseur (Energie2030). On est loin de la situation en Wallonie ou en Flandre où le nombre de fournisseurs est trois à quatre fois plus important, comprenant notamment de nombreux « acteurs citoyens ». De plus, les prix de l'énergie s'affolent partout et certains se posent déjà la question de savoir si le nouveau duopole de fournisseurs pourrait venir exacerber davantage le montant des factures (le prix de l'électricité à Bruxelles est déjà 10 % plus élevé que dans les autres régions). La situation est jugée préoccupante pour nos portefeuilles, mais force aussi à se poser des questions sur notre pouvoir d'action en tant qu'usagers.

Avant que le marché de l'énergie ne soit libéralisé, tous les consommateurs belges étaient fournis par un même organisme imposé, et bénéficiaient du même prix, fixé par l'État fédéral. Depuis 2007, le secteur a évolué et chaque consommateur (particulier ou entreprise) doit choisir son fournisseur d'électricité. Cependant, a-t-on vraiment le choix ? Choisir et souscrire un contrat d'énergie est aujourd'hui obligatoire en Belgique. Or, le choix est devenu bien maigre, voire inexistant. Dans les faits, à Bruxelles nous sommes dépendants d'Engie ou Total (Lampiris) pour subvenir à nos besoins les plus essentiels comme cuisiner, se chauffer, ou écouter la radio. Par ailleurs, nous n'avons aucune assurance de ce que ces acteurs agissent dans l'intérêt collectif.

Et si c'était possible autrement ? À Bruxelles des citoyen·nes se fédèrent pour se réapproprier l'énergie. Une façon d'y parvenir est de créer le tout premier fournisseur citoyen 100 % bruxellois. Réuni·es, les citoyen·nes ne visent pas le profit mais l'intérêt commun : une énergie renouvelable, accessible et transparente, où chaque Bruxellois·e se trouve en droit de prendre des décisions. ●

Une initiative à suivre et découvrir bientôt sur www.brupower.be

Autre expérimentation, Sun Sud, petite sœur de Pilone, est un projet pilote de redistribution locale d'énergie solaire. Situé dans un grand bâtiment de logements sociaux rue Vlogaert (une centaine de ménages y résident), il devrait bientôt fournir à ses membres une électricité locale, verte et bien moins chère (équivalent à deux tiers du tarif social actuel soit environ 18c€/kWh). Au lieu de payer une facture d'électricité – parfois supérieure au prix du loyer – à Engie ou Lampiris, les habitants du bâtiment, paieront désormais une partie de leur électricité au Foyer du Sud, l'installateur et propriétaire des panneaux solaires. Par ailleurs, Geneviève, Myriam, Khalid, Mohammed, et le reste des membres du comité de gestion du projet de redistribution de l'électricité, organiseront bientôt des ateliers pour s'approprier l'énergie, la comprendre et l'utiliser au mieux. Un projet qui donne force et fierté aux habitant·es du bâtiment. Ils et elles sont les pionniers d'une transformation en profondeur du secteur... qui n'attend qu'un signal fort du politique pour prendre son envol.

Faire « communauté d'énergie » au vu de ces nouveaux projets, implique donc bien plus qu'envoyer une facture mensuelle à son voisin, et offre l'opportunité d'apprendre à s'organiser avec son voisinage, à mieux utiliser l'énergie produite, à partager les bénéfices, à sensibiliser d'autres porteurs de projet et multiplier ainsi les expériences, à être solidaires avec d'autres personnes moins avantagées... Bref, prendre en main une transition énergétique juste, durable et locale, plutôt que de la sous-traiter aux entreprises multinationales en espérant le meilleur.

Les CdE permettraient de s'approprier le secteur de l'énergie, de réduire notre dépendance aux multinationales et de consommer une énergie plus abordable, plus verte, plus locale.

PERSPECTIVES

Les communautés d'énergie sont une opportunité unique pour allier changement structurel d'un secteur et développement durable local ; pour passer de payeurs de factures passifs à acteurs décisifs dans la transition écologique et le développement local. Les CdE permettraient de s'approprier le secteur de l'énergie, de réduire notre dépendance aux multinationales et de consommer une énergie plus abordable, plus verte, plus locale, de manière plus efficace et plus sobre. Cependant, il faudra être attentif au futur développement des communautés. Certaines seront citoyennes, d'autres seront probablement purement technologiques, comptables... L'enjeu pour le développement des communautés d'énergie sera d'éviter le déploiement d'une vision étroite et limitante de ce que devrait faire une CdE, d'éviter le phagocytage de cette idée prometteuse par le marché en place, et de promouvoir une approche plus inclusive, innovante au niveau social, qui permette une réelle transformation collective du secteur. ♦

1. Fondation Roi Baudouin, *Le COVID-19 renforce la pauvreté : ce que les organisations de lutte contre la pauvreté nous disent*, communiqué de presse du 6 juillet 2021.

2. La facture d'électricité des Bruxellois se ventile grosso modo comme suit : 45 % sont dédiés au prix de l'énergie (soit le prix du kWh que vous payez chez votre fournisseur d'énergie, seule composante sujette à la concurrence), 21 % coûts de réseau, 17 % surcharges et 17 % TVA. (source : CREG)

3. B. PADOAN, « Énergie : pourquoi le prix du gaz bat des records en Europe », *Le Soir* en ligne, 14 septembre 2021

4. Test Achats, *Les fournisseurs désertent le marché bruxellois de l'énergie*, 3 août 2021, en ligne.

5. Communautés d'énergie renouvelable (CER) et Communautés d'énergie citoyenne (CEC) sont des nouveaux acteurs du marché de l'énergie créés respectivement par la Directive 2018/2001 relative à la Promotion de l'Énergie Renouvelable et la Directive 2019/944 relative au marché de l'électricité. Les textes doivent être transposés en droit régional en Belgique. Le travail est en cours au niveau des trois régions.

6. *Ibidem*.

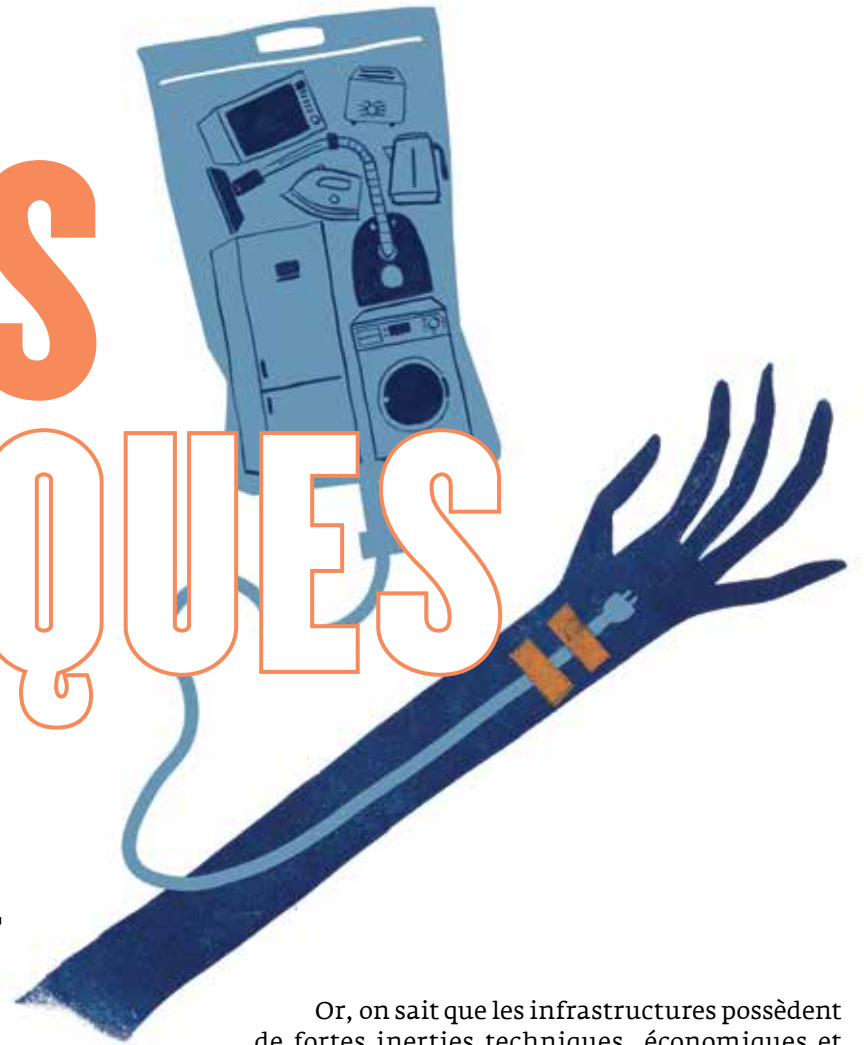
7. L'autoconsommation maximale d'une production locale d'électricité allège l'utilisation du réseau, le « soulage » à la faveur du distributeur.

8. Comme une fontaine d'eau publique mais qui distribue des surplus d'énergie renouvelable produite dans le quartier. L'idée a été discutée mais n'a pas encore été réalisée à ce jour.



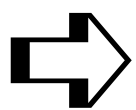
LES PLANS ÉNERGETIQUES

DE QUELLES COMÈTES PARLONS-NOUS ?



Après le tout au charbon, au gaz ou au mazout, la ville mise désormais sur les sources d'énergies renouvelables. Cela paraît simple, mais, les obstacles sont nombreux. Est-ce que cela suffira à contrer le réchauffement climatique ? En parallèle, se dessine également la figure du client actif. Que cela signifie-t-il ? Faut-il, pour sortir de l'impasse, optimiser le système énergétique ou faut-il le transformer radicalement ?

GRÉGOIRE WALLENBORN, CHERCHEUR À L'IGEAT



Le plan Énergie-Climat 2030 de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), adopté en octobre 2019, a pour ambition de réduire de 21% la consommation d'énergie finale de la Région par rapport à 2005, de produire 470 GWh d'énergie renouvelable sur le territoire de la Région et de réduire de plus de 40% ses émissions directes de gaz à effet de serre par rapport à 2005. Pour l'instant, la Région consomme quelque 4 600 GWh d'électricité et 10 000 GWh de gaz par an¹.

Si la Région bruxelloise voulait produire le volume d'électricité qu'elle consomme annuellement, il faudrait que 20 à 30% de sa superficie (rues et parcs compris) soit recouverte de panneaux photovoltaïques (avec un rendement énergétique actuel). Cette superficie pourrait évidemment être réduite si d'autres sources d'électricité étaient installées, telles des cogénérations. Ce calcul est aussi purement théorique : il est basé sur le volume annuel d'énergie, et ne tient pas compte du stockage qui serait nécessaire. Néanmoins, il indique l'ampleur de la tâche : le plan actuel signifie l'installation de panneaux photovoltaïques sur une superficie totale de 3 à 5 km².

UN POTENTIEL URBAIN LIMITÉ

Le potentiel de production d'énergie renouvelable est assez limité en milieu urbain, et les villes doivent continuer à veiller à assurer leur approvisionnement depuis des sources extérieures – c'est ce que prévoit d'ailleurs le plan via «une stratégie d'investissement extra muros» de 700 GWh par an. Il est probable qu'à l'avenir, l'énergie des villes continuera à venir principalement de l'extérieur. Mais l'installation de sources renouvelables en milieu urbain aura pour bénéfice, outre la plus grande autonomie des villes, de rendre à nouveau visibles les moyens de production d'énergie, et de pouvoir faire plus étroitement le lien entre l'énergie et les activités quotidiennes.

Cela a l'air simple comme ça et pourtant, c'est un défi énorme car de nombreuses infrastructures doivent se transformer, évoluer rapidement. On a du mal à saisir la multiplication de la puissance énergétique qui a eu lieu en quelques générations d'habitants. Il y a un siècle, les puissances électriques installées en Belgique ne dépassaient pas les quelques dizaines de kW. Ces centrales se sont progressivement concentrées en centrales (à carburant fissile ou fossile) dix mille fois plus puissantes. Et aujourd'hui c'est ce système qu'il s'agit de démanteler ou, mieux, de reconfigurer.

Or, on sait que les infrastructures possèdent de fortes inerties techniques, économiques et sociales. On peut même qualifier d'obstination cette tendance qu'ont les infrastructures à persister dans leur être². De plus, ce nouveau système devra être construit avec le système énergétique actuel qui émet beaucoup de gaz à effet de serre. L'usage de gaz naturel n'est généralement conçu que comme une étape transitoire de la transition énergétique et va devenir marginal à l'horizon 2050. Bien entendu, on attend des améliorations dans les rendements des panneaux photovoltaïques et d'autres technologies (dont le stockage) et une baisse de leurs coûts.

L'objectif est de passer à 100% d'énergies renouvelables le plus rapidement possible. Mais comment organiser cela ? Il est désormais clair que la production d'électricité à partir du vent et du rayonnement solaire sera limitée par les ressources matérielles, et ces limites pourraient se faire sentir bien plus tôt qu'on ne l'estime souvent³. Les ressources métalliques sont très variées (65 éléments sur 92 du tableau de Mendeleïev) et cette variété est de plus en plus utilisée dans le développement des énergies renouvelables et des dispositifs numériques. Leurs ressources sont évidemment finies et certains conflits d'usage sont probables dès les années 2030. En outre, leurs modes et lieux d'extraction sont également très variés mais dégradent toujours les écosystèmes, et sont parfois polluants jusqu'à l'empoisonnement des populations riveraines, humaines et non humaines. ➤

Si la Région bruxelloise voulait produire le volume d'électricité qu'elle consomme annuellement, il faudrait que 20 à 30% de sa superficie soit recouverte de panneaux photovoltaïques.

La décrue énergétique est inévitable et va engendrer des conflits, d'autant plus sévères qu'ils n'auront pas été anticipés.

Quoi qu'il en soit, en définitive, tous les scénarios 100 % renouvelables et compatibles avec un réchauffement limité du climat (1,5°C-2°C) requièrent une diminution drastique de la consommation d'énergie.

Comment les villes peuvent-elles réagir face à la contrainte forte d'une réduction de leurs sources énergétiques? Il ne suffira pas de produire de l'énergie renouvelable, il sera aussi nécessaire d'adapter les activités de la ville et de ses habitants à l'énergie disponible (dans une certaine mesure car une base devrait toujours être assurée, notamment via le stockage). Si cette réduction n'est pas volontaire, elle va s'imposer d'une manière ou d'une autre, pour des raisons climatiques ou géopolitiques. Pour respecter les engagements européens (-55 % entre 1990 et 2030), il faudrait une diminution annuelle des émissions de CO₂ de l'ordre de la baisse qui a eu lieu entre 2018 et 2019 (-3,7%) suite aux premiers confinements. Or c'est l'inverse qui s'est produit depuis la reprise des activités : les émissions repartent à la hausse. C'est évidemment intenable. La décrue énergétique est inévitable et va engendrer des conflits, d'autant plus sévères qu'ils n'auront pas été anticipés. Des pénuries sont à prévoir à court ou moyen terme, et la demande en énergie va devoir se réduire, ce qui suppose de faire des choix drastiques.

VOULEZ-VOUS ÊTRE UN CLIENT ACTIF ?

On peut identifier trois grands types de demandes d'énergie dans notre Région : la mobilité, la chaleur dans les bâtiments, l'électricité pour de multiples appareils et machines. Il est prévu que la mobilité s'électrifie – mais jusqu'à quel point cela sera-t-il possible? Les bâtiments construits sur les modèles énergétiques fossiles sont inadaptés aux températures demandées aujourd'hui. La Région a lancé sa «Rénolution», stratégie pour améliorer considérablement la performance énergétique des bâtiments. Si cet effort est indispensable, on peut toutefois douter de la possibilité financière et matérielle de pouvoir isoler correctement tout le bâti existant dans des délais raisonnables. N'oublions pas que toute rénovation émet elle-même beaucoup de CO₂⁴. On parle aussi de réseaux de chaleur pour alimenter les bâtiments qui en auront encore besoin, mais à quels coûts et avec quelle énergie?

La transition est pensée selon une approche technico-économique : elle est un problème technique qui peut être réglé par le marché.

La «transition énergétique» pose une série de difficultés. Elle suppose le passage relativement tranquille d'un état A à un autre état B, selon une trajectoire qu'il est possible de piloter. Les événements vont très probablement se dérouler autrement... Aussi, la transition est pensée selon une approche technico-économique : elle est un problème technique qui peut être réglé par le marché, toutes choses réputées efficaces – à ne pas confondre avec «efficacité» qui signifie simplement «capacité à atteindre son but». Les technologies sont certainement efficaces : elles sont construites pour cela, et entraînent d'ailleurs de formidables effets rebond. L'explication des effets rebond ne réside pas dans le choix ou le comportement d'un individu, mais dans le fait que l'efficacité énergétique est un rapport (service/énergie), et que ce rapport est aussi celui de la productivité (output/input). L'optimisation de ce rapport est l'objectif de nombreux ingénieurs et économistes. Si l'ingénieur peut vouloir minimiser l'énergie nécessaire, l'économiste cherche à augmenter l'output. Le marché est efficace car il est construit pour maximiser les flux de capital, quitte à faire circuler des marchandises et des humains là où c'est nécessaire. Les gains d'efficacité énergétique sont ainsi traduits en nouvelles activités.

L'énergie est invisible et il faut la rendre perceptible pour que l'utilisateur «change son comportement», tel est le postulat de base de l'approche technico-économique.

Comment les humains sont-ils considérés dans cette transition énergétique? Ils sont tout d'abord vus comme des «consommateurs». Non pas des usagers d'un service public, mais comme le pendant d'une production, un terme abstrait dans l'équilibre de l'offre et la demande (qui

doit se réaliser à chaque instant dans un système électrique). Du côté du système électrique, les politiques publiques et privées tendent à ne regarder que la production et à méconnaître la consommation, à s'en faire une représentation particulièrement pauvre. Les politiques sont alors informées par une confiance démesurée dans le modèle périmé de l'*homo economicus*. Ce modèle a beau être critiqué d'un point

de vue scientifique et rationnel, rien n'y fait. On croyait l'avoir éconduit à la porte, le voilà revenant par la fenêtre tel un drone. C'est que le marché est performatif : il crée autant la réalité qu'il la décrit. Et la Commission Européenne veille à ce que la réalité ressemble le plus possible à sa définition théorique.

Les politiques publiques et privées, européennes et belges, insistent pour faire des usagers du réseau électrique des «clients actifs». Longtemps cela a signifié être un consommateur attentif aux prix des différents contrats des fournisseurs et de changer de fournisseur le cas échéant, de telle sorte que le marché puisse fonctionner convenablement. Partant du constat que les «consommateurs» sont mal informés des coûts de leurs activités énergétiques, de multiples tentatives ont essayé d'intéresser les usagers à leurs consommations via divers dispositifs de feedback. Les compteurs communicants ont notamment été «vendus» en affirmant qu'ils permettraient aux individus de pouvoir mieux comprendre leur consommation. Le fait qu'on les appelle souvent «intelligents» témoigne d'ailleurs plus d'une opération marketing que d'une réalité.



L'énergie est invisible et il faut la rendre perceptible pour que l'utilisateur «change son comportement», tel est le postulat de base de l'approche technico-économique. Un dispositif de feedback suppose que les effets d'une action peuvent être mesurés par un capteur qui en retour donne des informations à l'agent. Mais qui est l'agent? Est-ce la machine ou l'humain? Ce schéma d'ingénieur fonctionne bien pour les machines, puisque signal et information sont identiques. Et cela pourrait marcher pour une forme naïve de psychologie behavioriste: les gens réagissent aux stimuli externes de manière prévisible. En tous les cas, c'est ce que suppose l'économie néo-classique pour laquelle il suffit de donner un signal-prix clair et limpide pour obtenir les réactions adéquates. D'une certaine manière, cela revient à étendre le monde des machines aux humains. On comprend pourquoi cette approche marche assez mal...

Des Directives européennes récentes ont pour ambition de créer de nouvelles représentations des usagers⁵. Devenir «client actif» cela signifie pouvoir produire son énergie, la consommer, la stocker, la partager, devenir flexible, pouvoir agréger sa consommation avec celle d'autres clients actifs. C'est dans ce cadre que les communautés d'énergie sont pensées comme de nouveaux acteurs du marché de l'énergie. Notons que cette représentation est économique puisque le partage se fait spontanément d'un point de vue physique: les électrons vont là où ils sont demandés sans égard pour la valeur qu'on leur attribue par ailleurs. Cette extension des capacités des usagers passe évidemment par les compteurs communicants, seuls capables de réaliser la comptabilité fine exigée par les Directives.

OPTIMISER OU TRANSFORMER LE SYSTÈME ÉNERGETIQUE

On peut toutefois douter de la pertinence et du réalisme de cette approche: les coûts technologiques et de transaction sont mal évalués alors que les gains sont estimés à quelques dizaines d'euros par an par client actif. En outre, ce que le réseau gagne en nouvelles technologies, il le perd en robustesse et en sécurité. La numérisation actuelle des systèmes électriques répond à l'idée d'avoir des données aussi fines que possible sur ce qu'il se passe dans le réseau, sans que toutes ces données ne soient forcément pertinentes. Mais les nouveaux points connectés offrent de nouvelles possibilités de cyberattaque. Les ménages sont considérés comme des «unités de consommation» situées derrière le même compteur, qui découpe ainsi les flux dans un cadre spatial et temporel relativement arbitraire. Faut-il mesurer la consommation une fois par an, chaque mois, chaque jour, chaque quart d'heure (comme l'impose la conception actuelle)? On mesure la consommation de «ménages» mais pas celle des appareils, et rarement ce qui se passe dans les cabines basse tension qui sont pourtant des nœuds fragiles du réseau. Le comptage organise les flux financiers, et renvoie donc à la question de la répartition des bénéfices économiques.



À l'avenir, nous aurons certainement des problèmes d'approvisionnement d'électricité. Il va falloir apprendre collectivement à traiter des pénuries.

L'approche technico-économique repose sur des technologies et des individus, découpant ainsi le monde d'une façon qui empêche de penser les transformations nécessaires, et notamment les coévolutions entre les infrastructures, les appareils et les pratiques sociales. La responsabilité des transformations est renvoyée à des individus, qui se sentent plus ou moins coupables. Comment passer des actions individuelles à des actions collectives? Comment se penser et se sentir appartenir à un «ensemble»? Comment façonner de nouvelles normes sociales? Comment se penser comme des êtres vivants en lien avec d'autres vivants, dans de multiples réseaux d'interdépendances⁶. Ces questions ne se posent pas dans le cadre dominant.

La question de la diminution rapide de la consommation d'énergie ne peut se poser dans ce cadre. Elle est hors sujet. Et la réponse principale apportée au problème de l'adéquation entre offre et demande – la fameuse «flexibilité» – est l'instauration de tarifications dynamiques, à savoir un prix final de l'électricité qui serait aligné sur celui du marché et qui varierait donc tous les quarts d'heure. Oui, vraiment, le cours du marché de l'électricité varie de quart d'heure en quart d'heure. Heureusement, les Directives ne prévoient pas (pour l'instant) d'imposer cette tarification mais elles obligent à l'offrir à tout client qui le désire.

À l'avenir, nous aurons certainement des problèmes d'approvisionnement d'électricité. Il va falloir apprendre collectivement à traiter des pénuries. Mais les solutions proposées par le marché ne seront probablement pas très efficaces et certainement injustes socialement.

Le système électrique devient de plus en plus complexe, à l'inverse de ce qu'il faudrait faire pour qu'il soit appropriable par l'ensemble des usagers.

En fait, la transition énergétique est le plus souvent conçue comme une optimisation du système actuel. Cette optimisation se fait par addition d'une nouvelle couche numérique. Par conséquent, le système électrique devient de plus en plus complexe, à l'inverse de ce qu'il faudrait faire pour qu'il soit appropriable par l'ensemble des usagers (ce qui est différent de vouloir en faire des «clients actifs»). La technologie multiplie les interconnexions et fragilise *in fine* le réseau; le marché multiplie les acteurs. Faire le pari technico-économique, c'est manifestement tirer des plans sur la comète. D'ailleurs, beaucoup d'acteurs des systèmes énergétiques reconnaissent en off que la libéralisation est un échec.

L'alternative à une politique basée sur les prix est une politique des quotas (ou d'une consommation maximale). Beaucoup de personnes craignent que les compteurs communicants soient utilisés pour couper à distance certains usagers. Et ils ont raison de souligner l'importance d'encadrer étroitement ces éventuelles coupures. Mais personnellement je crains davantage notre incapacité à faire face aux pénuries, et aux réponses autoritaires que ces événements pourraient engendrer. Si nous n'arrivons pas à traiter cette question à un niveau collectif, les compteurs pourront toujours servir à réduire la puissance des usagers lorsqu'il manque d'électricité sur le réseau... D'autre part, il va falloir apprendre collectivement assez vite à adapter nos activités à l'énergie disponible – car le stockage demeurera toujours plus cher que la consommation immédiate. Comment distribuer de manière juste et équitable l'électricité? Quelles sont les activités prioritaires et quelles sont les productions dont nous pourrions nous passer? ➤

La raréfaction des énergies fossiles présente une série de nouvelles contraintes et n'ira pas sans une modification des rapports de force au sein de la société.

La division du problème en des termes technico-économiques fait éclater les aspects collectifs et les communs. Il est possible que les GRD aient besoin de déployer un nouveau système de comptage mais ils devraient alors pouvoir partager leurs problèmes avec les premiers concernés, les usagers du réseau – qui est de fait un commun puisqu'il n'est pas possible de le diviser en petits morceaux sans en perdre le sens. Vu les urgences écologiques, il est plus que temps de développer des politiques qui incluent celles et ceux qu'elles concernent directement dans leurs capacités collectives à penser et à agir. Il est temps de se calmer, de calmer la dépense énergétique invraisemblable qu'entraînent nos vies, qui sont soit de plus en plus remplies et rapides, soit de plus en plus pauvres et pénibles – et parfois les deux à la fois. Les rythmes sociaux et la durée du temps de travail doivent être repensés. Des choix drastiques vont devoir être faits, et ils seront soit accomplis démocratiquement, soit dans des conflits inextricables.

Chaque fois que de nouvelles sources d'énergie sont apparues, les systèmes d'approvisionnement ont été profondément modifiés et les pouvoirs associés souvent redistribués. La raréfaction des énergies fossiles présente une série de nouvelles contraintes et n'ira pas sans une modification des rapports de force au sein de la société. Si la question de la distribution des nouvelles puissances est laissée à la simple compétition entre acteurs, on peut être certain que ces pouvoirs auront tendance à s'accumuler dans les mains des plus puissants. ♦

1. <https://environnement.brussels/thematiques/batiment-et-energie/bilan-energetique-et-action-de-la-region/plan-energie-climat-pnec>
2. Les études urbaines anglo-saxonnes parlent d'« obduracy ».
3. Voir par exemple P. BIHOUIX et B. DE GUILLEBON, *Quel futur pour les métaux ? : Raréfaction des métaux : un nouveau défi pour la société*, EDP Sciences, 2010; G. PITRON, *La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Les liens qui libèrent, 2018
4. Voir par exemple l'étude des Shifters, *Bilan Carbone du projet de PAD MédiaPark*, 12 Juillet 2020, https://www.ieb.be/IMG/pdf/communiquede_presse_-_bilan_carbone_du_projet_de_pad_mediapark.brussels.pdf
5. Directive 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables; Directive 2018/2002 relative à l'efficacité énergétique; Directive 2019/944 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité.
6. Voir B. LATOUR, *Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*.

Il est temps de se calmer, de calmer la dépense énergétique invraisemblable qu'entraînent nos vies.

LE BEM, C'EST PAS UN CADEAU !

[coupon à renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles]



Lire *Bruxelles en mouvements* est un plaisir – voire une consolation – qui se partage ! Une information située, des dossiers fouillés sur l'actualité bruxelloise en urbanisme et environnement, une lecture sociale de la ville, une collaboration étroite entre permanents et bénévoles, une dynamique collective... Soutenez-nous en vous abonnant ou en abonnant un·e ami·e : cadeaux d'anniversaire, de famille, ou tout simplement d'amitié !

1. ☐ Je m'abonne / ☐ j'abonne un·e ami·e à Bruxelles en Mouvements
[...et je fais ça en ligne ➡ www.ieb.be/Abonnez-vous-a-Bruxelles-en]

2. ☐ pour un, deux, trois, ... an(s)
☐ 24 € pour 6 numéros/an
☐ 34 € à l'étranger pour 6 numéros/an
☐ 64 € pour 6 numéros/an (24 € abonnement + 40 € d'amour avec déduction fiscale)
☐ à la vie, à la mort (= domiciliation)

3. ☐ Je verse la somme de _ _ _ _ € sur le compte d'IEB, avec la mention « Abonnement BEM » + nom et prénom de l'abonné·e
IBAN : BE33 2100 0902 0446 / BIC : GEBABEBB

☐ [Mandat de domiciliation] J'accepte votre offre et mandate IEB pour débiter une fois l'an mon compte bancaire du montant annuel de mon abonnement. Je peux mettre fin à mon abonnement par simple notification à ma banque.

4. Nom & Prénom : _____
Rue, n°, bte : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Nom & adresse de mon organisme financier : _____

Date & signature : _____

[réservé à l'institution domiciliaire] La domiciliation mentionnée ci-dessus a été acceptée sous le numéro :

Numéro d'identification du créancier : BE87ZZZ0041438340

POUR ALLER PLUS LOIN

LIVRES/PÉRIODIQUES

Dérivations. Revue pour le débat urbain. Volume n°7, mars 2021 Dossier spécial « La ville au siècle des limites ». La revue s'intéresse à la ville sous toutes ses facettes. Elle propose de l'analyse (sociologique, urbanistique, économique, historique...), de l'enquête, du débat, de la critique d'art, des textes d'opinion, mais aussi de la photographie, du dessin, de la bande dessinée. La revue documente les grandes questions urbaines, pour donner des clés de lecture sur des enjeux qui touchent au devenir commun. Son septième numéro questionne entre-autres le risque de blackout, la notion de « transition tranquille », la relocalisation de la production alimentaire...

Le centre de documentation d'IEB, propose plus de 700 références directement en lien avec le mot clé « énergie ». Après une recherche en ligne sur www.biblio.ieb.be qui permet d'apprécier la revue de presse, les magazines, périodiques et ouvrages disponibles sur le sujet, contactez IEB au 02/801 14 80 afin de prendre un rendez-vous pour consulter les documents.

À LA RADIO

Les marchés de l'électricité – France Culture. Quelques émissions, en podcast, à suivre de nos grandes oreilles, dont une série de 4 épisodes consacrée aux marchés de l'électricité, remontant le fil du courant, du berceau de la fée électricité jusqu'à la voiture électrique et ses limites écologiques.

C'est pas sorcier: (Quand les branchés dis-jonctent, Le courant électrique expliqué, Nouvelles énergies, La planète carbure au vert...) Suivre Fred et Jamy en compagnie d'enfants afin de cerner ce qu'est l'énergie – éolienne, solaire – les piles à combustibles. Comment se déplace l'électricité, qu'est ce que « la puissance »...

EXPOS/MUSÉES

La Fonderie: Oh! Ça ne coule pas de source. La Fonderie propose une expo permanente et des expositions temporaires consacrées à l'histoire sociale et industrielle de la ville. Jusqu'au printemps 2022, l'exposition *Oh! Ça ne coule pas de source* traite de l'eau domestique à Bruxelles.

Technopolis (Leuven), SPARKOH! (Frame-ries) Ces deux centres de découverte, certes très technophiles, permettent de manipuler, tester, expérimenter et donc de mieux comprendre la place des sciences, des énergies dans la vie quotidienne.

DOCUMENTAIRES

Powerless – Fahad Mustafa et Deepti Kakkar, Inde, 2014. Film documentaire. Dans la ville industrielle de Kanpur, où se confectionnent nombre de nos vêtements made in india, Kola grimpe sur les poteaux électriques et détourne les câbles, au péril de sa vie, pour alimenter les maisons des ouvriers incapables de payer leurs factures...

We the power – David Garrett Byars, Nicholas Weissman et Carlos Carneiro, Europe, 2021. Film documentaire. Ensemble, nous pouvons nous assurer que les bénéfices liés à la production d'énergie profitent à nos territoires. Aujourd'hui, un million de citoyens européens sont impliqués dans le mouvement d'énergie citoyenne qui fait de plus en plus d'adeptes. D'ici 2050, ce nombre pourrait dépasser les 260 millions de citoyens qui contribuent tous ensemble à générer jusqu'à 45% de l'électricité de l'Union européenne issue de l'énergie citoyenne. Cela favorise l'emploi local, la réduction des factures énergétiques, la préservation de l'environnement et le renforcement du tissu social.

The 4th revolution, Energy Autonomy – Carl-A. Fechner, Allemagne, mars 2010. Disponible en anglais seulement. Ce film documentaire conte la vision fantasmagorique d'une « communauté mondiale » dont l'approvisionnement énergétique serait alimenté par des sources d'énergie 100% renouvelables. Visualisant une restructuration mondiale des relations de pouvoir décentralisées où le capital serait distribué équitablement. Il se veut aussi une réponse démocratique aux deux milliards de personnes dans le monde qui n'ont, aujourd'hui, pas accès à l'électricité. [www.4th-revolution.com]

SUR LE NET

Plusieurs projets d'appropriation locale de l'énergie sont présentés sur le site de La Pile [www.lapile.org] dans les quartiers Bruxelles-Nord et Midi (Pilone, SunSud). Autre projet, Voisins d'énergie [www.voisinsenergie.agorakit.org], ambitionne de tester en co-création une série d'expérimentations autour de l'énergie au sein de groupes d'habitants, vivant dans un lieu commun ou à proximité l'un de l'autre sur le territoire bruxellois. Divers projets où les groupes d'habitants se définissent comme des Communautés d'Énergie (CdE) c'est-à-dire des voisins qui se rassemblent autour de moyen(s) de production d'électricité et de chaleur (énergie solaire photovoltaïque, cogénération...) et qui s'organisent pour exercer de nouveaux droits pour les usagers (partager de l'énergie, la vendre, offrir des services d'efficacité énergétique...) et réduire leurs consommations.

Le site du Centre d'Appui SocialEnergie (CASE), service régional de soutien aux travailleurs de première ligne de la Région de Bruxelles-Capitale, offre formations et soutien aux travailleurs sociaux sur les questions des précarités énergétique et hydrique. [www.socialenergie.be]

Négawatt, association française qui défend des scénarios de transition ayant pour objet de réduire la dépendance aux énergies fossiles et nucléaires tout en intégrant les questions sociales à cette réflexion. Elle regroupe des professionnels de l'énergie et des citoyens. [www.negawatt.org]

Revue The Shift Project, créé en 2010, est un think tank qui œuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone. Son président, Jean-Marc Jancovici, figure de proue médiatique, est un influenceur écouté du monde économique et politique, reconnu pour son expertise en matière de transition énergétique. Il a aussi son propre site [www.jancovici.com]. Le Shift project s'est fixé comme mission d'éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique et ses publications connaissent un impact notable sur l'élaboration des politiques publiques nationales et européennes. L'équipe est composée de chargé-es de projet sortis des grandes écoles et facultés de sciences et d'économie françaises, proches des milieux d'affaires et des hautes sphères de l'Etat. [www.theshiftproject.org]



Quand j'étais petit, je croyais que Noël était la fête de la Compagnie d'électricité

➡ Selon certains experts, nous ne disposons que de 700 gigatonnes de CO₂ à émettre si l'on veut rester sous les 2°C de réchauffement climatique. Précisons qu'une gigatonne (Gt), c'est 1 milliard de tonnes. Précisons encore que les émissions de ce gaz à effet de serre ont grimpé de 41,5 Gt/an en 2015 à 43,1 en 2019, alors qu'elles auraient dû baisser de 10%. Comme aucun pays industriel significatif ne suit la trajectoire à laquelle il s'est engagé, la catastrophe est là¹.

Mettons cela en perspective à l'échelle belge: la Belgique produit annuellement 110 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 10 t/Belge. Si les 7 milliards de terriens faisaient pareil, on en serait à 70 Gt/an pour la planète. Et dans 10 ans nous aurions fini de jouer, tous.

Cependant, ces moyennes par habitant masquent les profondes inégalités qui existent entre les humains. Ne perdons pas de vue que les 10% des plus riches (dont beaucoup de Belges font partie) sont responsables de la moitié des émissions de CO₂ mondiales qui sont directement liées à leurs modes de consommation. Si on considère le 1% des plus riches, leur empreinte carbone est 175 fois supérieure à celle des 10% des plus pauvres (chiffres Oxfam, 2015). Les responsabilités face aux crises environnementales et au dérèglement climatique ne sont pas les mêmes!

Bien sûr, individuellement, nous n'avons pas le pouvoir de contrôler toutes ces émissions. Mais pour fixer les idées: s'abstenir de parcourir en voiture (à moteur thermique) 8.000 km/an économise 1 t CO₂, alors qu'un vol aller-retour Bruxelles-Barcelone en produit 800 kg et Bruxelles-New York, 2,5 t.

Pris dans leur ensemble, les humains consomment plus de 100 millions de barils de pétrole par jour (1 baril

= 159 litres). Pour éviter de le brûler tout en préservant la ressource de l'épuisement, il faudrait le réserver aux usages «nobles». Mais comment le remplacer?

La tentation est forte de recourir à l'atome. Formidable, l'énergie atomique en termes d'émissions de CO₂! C'est oublier que l'uranium est lui aussi en voie d'épuisement. Et c'est sans compter les déchets hautement radioactifs qu'il faut enfouir, très profondément, dans des couches d'argiles étanches, pour très longtemps, et les accidents aux effets destructeurs.

Donc, allons vers les «énergies vertes», produites par le vent, l'eau ou le soleil, tous gratuits... Certes. Sauf qu'en termes de quantité d'énergie à produire... c'est plus qu'un défi. La consommation totale de Bruxelles, toutes énergies confondues, est de 19 000 GWh (19 000 milliards de Wh). Pour produire une telle puissance, il faudrait couvrir une superficie de six fois la Belgique en panneaux photovoltaïques.

Bref, on l'a compris: il nous faut nécessairement consommer moins. Il faut diminuer les quantités de marchandises, raccourcir les transports, relocaliser les productions. Il faut privilégier le transport de masse par voie fluviale et voie ferrée, beaucoup plus efficaces énergétiquement par tonne transportée que les camions sur les routes. Un chantier immense s'ouvre dans l'isolation des bâtiments. Et il faut être attentif à ceci:

un propriétaire qui rénove une maison de rapport récupérera ses frais sur un loyer plus élevé, et cela a des implications sociales. En fait, il faut construire moins de neuf, et plus petit, et ne plus créer (et pas forcément construire) que du logement social, pour contrer l'explosion des loyers. Pour diminuer l'usage de la voiture individuelle, il faut privilégier l'usage des voitures partagées, petites et légères, supprimer l'avantage fiscal aux voitures de société, plutôt, sans doute, que de créer des bornes électriques.

Sortir de notre ébriété énergétique ne se fera pas sans peine. Nous ne pourrions y arriver que si cette sortie est préparée et socialement accompagnée.

Les taxes ne suffiront pas à faire baisser notablement la consommation d'énergie pas plus que l'augmentation du prix de l'énergie qui n'a pas d'effet dissuasif suffisant pour diviser par 4 ou 5 la consommation. Faudrait-il attribuer une sorte de quota énergétique individuel? Pour éviter le marché noir, il faudrait alors que ce quota ne soit pas transmissible. Pour être juste, il faudrait prendre en compte les situations individuelles. On pourrait imaginer que chacun puisse dépenser son quota à sa guise. Il y aura des résistances au changement, des choix à faire (illumination du sapin de Noël ou fête de famille? Changer de Smartphone ou revenir à la 2G?)². Mais macro sociologiquement, ce

sont les plus riches qui devront radicalement changer leur mode de vie, leur empreinte carbone étant notablement plus grande.

Si on s'y prend mal, cela promet des manifestations houleuses de libertariens, à côté desquelles les manifestations contre les restrictions liées à la Covid-19 ne sont que des plaisanteries. Le système doit être robuste et élaboré démocratiquement, en évitant l'écueil du flicage numérique reproché au Covid Safe Ticket. La Covid-19 nous a pris par surprise. Ici, nous sommes prévenus.

Nous pouvons déjà commencer à créer une culture commune, où passer un week-end à New-York ou rouler en SUV serait regardé avec commisération.

Bonnes fêtes, d'autant plus chaleureuses qu'elles seront (énergétiquement) sobres, ce n'est pas incompatible. ♦

Patrick Wouters

1. T. LEBEL, «Science et politique, un dialogue impossible?», *Monde Diplomatique*, *Manière de voir, Vérités et mensonges au nom de la science*, oct-nov 2021.
2. L'hypothèse d'un «permis énergétique individuel» est inspirée des travaux de M. SZUBA, auteure de *Gouverner dans un monde fini : des limites globales au rationnement individuel, sociologie environnementale du projet britannique de politique de Carte carbone (1996-2010)*, thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, 2014.

Bruxelles en mouvements est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitants. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt: www.ieb.be
Abonnement annuel (6 n°): 24 euros

Abonnement de soutien: 64 euros
Versement au compte
IBAN: BE33 2100 0902 0446
BIC: GEBABEBB

Éditeur responsable: Isabelle Marchal
Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles
Impression: Dessain – Mechelen

Graphisme: Élise Debouny,
Andreas Stathopoulos

Secrétaire de rédaction: Thyl Van Gyzegem
Coordination: Stéphanie D'Haenens et Cataline Sénéchal
Collaborateurs: Chloé Deligne, Anne Delvaux, Stéphanie D'Haenens, Gérald Hanotiaux, Marie Hanse, Maud Marsin, Raphaël Rastelli, Juan Carlos Benito Sanchez, Cataline Sénéchal, Jan Spriet, Thyl Van Gyzegem, Chloé Verlinden, Grégoire Wallenborn, Patrick Wouters

Illustrations: Lara Pérez Dueñas
(www.laraperezduenas.com)

ieeb
inter-environnement
bruxelles

Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles
Tél.: 02 801 14 80 – E-mail: info@ieb.be

Organisme d'Éducation Permanente
soutenu par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES